Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 7 dhoulkaâda 1442
18 juin 2021

N° 48

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1442**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1445**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1451**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1452**
Avis aux créanciers..... **1461**
Convocations
Sociétés anonymes **1462**
Sociétés à responsabilité limitée **1469**
Autres sociétés **1470**
Divers
Avis au public..... **1470**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA «QNB»

S.A au capital de 260.000.000 D

Siège social : Rue Cité des Sciences

B.P 320 - 1080 Tunis Cedex

I.U : 0014247 W

Matricule Fiscal : 000/M/P/14247/W

1- Suivant décision du Conseil d'Administration de QATAR NATIONAL BANK - Tunisia en date du 8 Mars 2021 enregistrée à la recette des finances la Charguia - Tunis le 23 avril 2021 sous le n°21803521 Quittance n°51520 et dont un original a été déposé au Centre du registre national des entreprises le 31/5/2021 sous le n°202139191 il appert que :

Monsieur Abdulla Nasser Al Khalifa a été nommé Président du conseil d'Administration de QATAR NATIONAL BANK - Tunisia «QNB» en remplacement de Mr Ali Rashid Al Mohannadi et ce, à compter du 8/3/2021.

2- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire de QATAR NATIONAL BANK Tunisia en date du 4 mai 2021 enregistré à la Recette des finances la Charguia - Tunis le 26 mai 2021 sous le n°21703985 Quittance n°M56782 et dont un original a été déposé au Centre du registre national des entreprises le 31/5/2021 sous le n°202139191 il appert ce qui suit :

- L'approbation de la nomination de Mrs Abdulla Nasser Al Khalifa, saleheddin Al Madani et Mme Houda Mekni, membres au conseil d'Administration de la Banque ce, pour une période de trois (03) années qui viendra à expiration à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

- L'approbation du renouvellement de mandat de Mrs Khalil Al Ansari, Ali Abdulla Darwish, Hassan Al Asmakh, Talal Al Mulla, Tarek Fayed et Mme Lobna Feki, au conseil d'Administration de la Banque et ce, pour une période de trois (03) années qui viendra à expiration à l'issue de l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

- L'approbation du renouvellement de mandat du Co-commissariat aux comptes cabinet «Orga Audit» pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021R01679SANB2

Sté de Développement Economique de Matmata

Société anonyme

Capital social : 20000 dt

Rue Tarek Ibn Zied - Matmata 6070

MF : 08174H/A/M/000

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 16 août 2020 à l'hôtel Sidi Idriss à Matmata, enregistrée auprès de la recette des finances de Matmata sous le numéro 21700058, numéro de quittance M000820, qui a été déposé en deux exemplaires au RNE le 30/4/2021, sous numéro 202135241, a décidé ce qui suit :

- Approbation de la vente de bien Immobilier de la société nommée "Elmarbah" à M. Ibrahim Al-Riyahi

- Approbation du processus de location de l'entrepôt de la société pour M. Mohsen Al-Hosoumi

- Mise à jour de la liste des actionnaires et du livre des actionnaires.

2021R01686SANB2

STE GOLF SOUSSE MONASTIR

S.A au capital 6500000 Dinars

Siège social : Route Touristique Edkhila BP 2016 Monastir

Identifiant unique : 296377W

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 16/02/2021, enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/3/2021 sous le n°21501917, quittance n°M019449 il a été décidé de :

- Réduire le capital social pour le ramener de six millions cinq cent mille dinars (6.500.000 D) pour le ramener à six cent cinquante mille dinars (650.000 D) soit une réduction de 90 % et ce, par résorptions d'une partie des pertes reportées (5 850 000 D), en diminuant la valeur nominale de 10DT à 1DT.

- Ainsi le nouveau capital est fixé à la somme de six cent cinquante mille dinars (650.000 D), divisé en 650.000 actions de 1 Dinars chacune entièrement libérées et réparties entre les actionnaires dans les mêmes proportions d'avant réduction.

RNE n°20213740 du 21/5/2021

2021S00600SANB2

Société Tunisienne des Boissons du Centre (STBC)

Société Anonyme

Capital : 1 085 800 Dinars

Siège Social : Route de Monastir Sidi Abdelhamid, Sousse

I.U : 10426/E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7/5/2021 enregistré à la recette des finances 3 Septembre - Sousse le 31/5/2021 sous le n° 21700983 quittance n° M028425, dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises le 3/6/2021 sous le n°202141018, il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des rapports d'activité du conseil d'administration, des Etats financiers et du rapport du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2020.

2- Quitus entier aux administrateurs.

3- fixation du 01/09/2021 comme date de mise en paiement des dividendes.

4- fixation de l'enveloppe des jetons de présence.

5- Nomination des membres du Conseil d'administration pour les exercices (2021/2022/2023).

6- Désignation du cabinet MBZ comme commissaire aux comptes pour les exercices (2021/2022/2023).

7- Pouvoirs au porteur pour dépôts ou formalités prévus par la loi.

8- Renouvellement du mandat

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7/5/2021 enregistré à la recette des finances 3 Septembre-Sousse le 25 mai 2021 sous le n°21700895 quittance n° M026376, dont une copie originale été déposée au registre national des entreprises le 3/6/2021 sous le n°202141030, il a été décidé:

- Le renouvellement du mandat de monsieur Khalil Essoussi comme président du conseil d'administration pour les exercices (2021-2022-2023).

2021S00640SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital de 3 992 000 dinars à 4 872 000 dinars

Société Les Industries Métallurgiques du Sud SA

Société anonyme

Siège : Route de Gabès km 8 Sfax

Identifiant Unique: 1521494S

Affiliation CNSS: 591506-00

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 février 2021 enregistré le 22 mars 2021 à la recette des finances Thyna sous le numéro 21700377 quittance n° M012274, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3 992 000 dinars à 4 872 000 dinars soit une augmentation de 880 000 dinars et ce, par l'émission de 88 000 nouvelles actions nominatives de dix (l0) dinars chacune, toutes souscrites en numéraires et libérées intégralement à la souscription avec une prime d'émission pour un montant de 1 880000 dinars.

Un exemplaire des documents, ci-après énumérés, a été déposé au Registre National des Entreprises de Sfax sous le n° 202138273 en date du 7 juin 2021:

- Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 février 2021.

- La Déclaration de souscription et de versement enregistré à la Recette de l'enregistrement des contrats de Sfax le 7 juin 2021 sous le n° 21802747 quittance n° M002951.

- Liste des souscripteurs et Etat des versements enregistré à la Recette de l'enregistrement des contrats de Sfax le 7 juin 2021 sous le n° 21802745 quittance n° M002948.

Suite à l'augmentation du capital l'article 8 des statuts relatif au montant du capital social a été modifié. En conséquence l'augmentation du capital décidée le 10 février 2021 a été définitivement réalisée.

2021X00658SANB2

Notice d'augmentation du capital en numéraire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 9 960 000 Dinars

Matricule fiscal/RNE : 0433 537L

Siège social : 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires, qu'en vertu de l'assemblée générale extraordinaire de Tunisie Clearing en date du vendredi 4 Juin 2021, enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API le 8 Juin 2021, sous le n°21503600 quittance n°M004919, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 9 juin 2021 sous le n°AC01642021, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société de 9 960 000 Dinars à 10 560 000 Dinars et ce suivant les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'augmentation en numéraire : 600 000 DT.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 120 000 actions à libérer totalement à la souscription.

- Prix d'émission : 5 DT.

- Date de jouissance : 1er janvier 2021.

- Délai de souscription : 15 jours avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Dépôt de fonds : Compte indisponible n°07070012834000059712 ouvert sur les livres de l'Amen Bank - Agence - Dar Fadhal.

En conséquence le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de 10 560 000 Dinars divisé en 2 112 000 actions de cinq dinars (5 Dinars) chacune entièrement libérées».

2021401529SANB2

Notice

Augmentation de capital 100.800 DT

Société «VNEURON INC»

1. Dénomination : VNEURON INC

2. Forme juridique : Société anonyme

3. Capital actuel : 2.419.900 Dinars Tunisiens divisés en 24.199 actions nominatives de 100 DT chacune.

4. Augmentation de capital : Montant : 100.800 DT pour porter le capital social de 2.419.900 Dinars à 2.520.700 DT

Actions nouvelles : 1.008 actions ordinaires de 100 DT chacune pour un montant de 500.000 TND avec une prime d'émission de 399.200 DT, à souscrire en numéraires et à libérer en espèces.

5. Siège social : 04 Rue de l'Artisanat, Zone Industrielle Charguia 2.

6. Objet social : La réalisation de services informatiques à l'export.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

7. Durée : 99 ans

8. Date et lieu de dépôt provisoire du P.V : Tunis le 11/6/2021 sous le n°AC03662021

9. Avantages particuliers : Néant

10. Conditions d'admission aux assemblées : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles.

11. Répartition du résultat, constitution des réserves : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faites des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce après déduction d'une fraction égale à 5% pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

12. Répartition du boni de liquidation : En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leurs participations sociales dans le capital social de la société.

13. Banque : Compte indisponible : AMEN BANK agence Tanit Center, Compte n°TN 59 07 033 0010340 341 20122.

14. Délai ouvert pour la souscription : La société TUNISIAN AMERICAN SME COMPANY dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de parution de la présente notice au J.O.R.T pour souscrire aux 1.008 actions nouvelles émises, sauf clôture anticipée en conséquence de la souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

15. Droit préférentiel de souscription : Suppression du droit préférentiel de souscription à l'augmentation du capital.

16. Mandataire : Monsieur Mohamed Ouederni, titulaire de la carte d'identité nationale n°05728776 domicilié à Houmet Ejwamaa Djerba.

2021401615SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de MANAGEMENT MAG

SARL au capital de : 10.000 Dinars

Siège social: 6 Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

Identifiant Unique: 1191026 D

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8/4/2021 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 22/4/2021 quittance n° M034628 enregistrement n° 11502250 et déposé au registre national des entreprises le 26/4/2021 quittance n° 202133820.

Il a été décidé: la dissolution anticipée de la société MANAGEMENT MAG conformément à la disposition de l'article 22 des statuts et l'article 26 et suivant du code des sociétés commerciales et la nomination de Monsieur Smaali Mongi liquidateur de la société pour une durée d'une année.

Les créanciers de la liquidation sont invités à produire leurs titres de créances certifiés sincères et véritables au bureau de liquidateur sis avenue de l'indépendance résidence Mariem bloc A 6ème étages bureau 625 Ariana 2080 et ce dans un délai d'un mois (1 mois) à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021T00575SRLB2

Mise à jour du statut

SOCIETE PLANETE ACIER SARL

Au capital de 18.500 DT

RC : B03173932010

MF : 1169012Q/B/M/000

Siège social : 35 rue de l'aigle cité Yamama Sidi Amor route de Raoued Ariana

Suivant décision d'AGE en date du 27/02/14, enregistré à la R.F.R le 15/4/14 sous le n°14701377 Quittance n°M025927 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana le 21/5/2014 sous le n°201425199 il a été effectué la mise à jour du statut de la société enregistré à la R.F.R sous le n°14701675 quittance M030014, une copie du statut est déposée au registre national des entreprises le 8 juin 2021 sous le numéro 202142333.

2021R01671SRLB2

JAMTEX INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée «S.A.R.L.»

Société non résidente et totalement exportatrice

Au capital de 5 000 Dinars

RNE : 1364022J

MF : 1364022J/A/M/000

Siège social : Km 05 Route de Msaken Messadine

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/4/2021 enregistrée à Msaken en date du 15/4/2021 sous le numéro 21501260. Il a été décidé ce qui suit :

1- Dissolution anticipée de la société

2- Nomination d'un liquidateur en la personne de Mr Radhouène Zarrouk, expert comptable et commissaire aux comptes et titulaire de la CIN n°02939843.

RNE n°202143006 du 9/6/2021

2021S00610SRLB2

Diverses Résolutions

Société Frigo Mahdia Fish - SARL

Siège : Rue Ibn Rochd Mahdia

MF : 1403513/T

Suivant 3 PV de l'A.G.Extraordinaires en date du 30/6/2016 et du 27/7/2018 et du 30/7/2018, enregistrés à la recette des finances de Mahdia le 28/6/2016 et le 31/7/2018 sous le n°16702331-18502553-18702555 Quittance n°31186-39940-39945, dont deux copies de chacune ont été déposées au greffe du tribunal de Mahdia le 17/11/2016 et 3/8/2018, il a été mentionné :

- L'ajout d'une activité secondaire qui consiste Entreposage frigorifique

- Changement du siège social vers : Bassin N°3 - port de pêche Mahdia

- Augmentation du capital pour passer de 415 000 Dinars à 445 000 Dinars

- La cession et l'approbation de la cession de 1080 parts sociales de Mr Ala Eddine Nakbi au profit de Mr Mohamed Ezzi Nakbi (360 parts) et Mr Sadem Nakbi (360 parts) et Mr Mahdi Nakbi (360 parts).

2021S00643SRLB2

JAMTEX INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée «S.A.R.L»

Société non résidente et totalement exportatrice

Au capital de 5 000 dinars

RNE : 1364022J

MF : 1364022J/A/M/000

Siège social : Km, 05 Route de Msaken Messadine

Suite à l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/6/2021 enregistrée à Msaken en date du 4/6/2021 sous le numéro 21701691. Il a été décidé ce qui suit :

1- Révocation de l'actuel liquidateur en la personne de Mr Radhouen Zarrouk suite à son Décès

2- Nomination d'un nouveau liquidateur en la personne de Mr Ridha Houcine titulaire de la CIN n° 02931551 et ayant le n° de téléphone 58872026.

RNE n°202143006 du 9/6/2021

2021S00656SRLB2

Société Iliade Immobilière

SARL au capital de : 32.556.000 dinars

Siège social : Immeuble Al Badr rue du Lac Mâlaren les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE 1238862 N

Du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2020, enregistré à la recette des finances du lac le 26/6/2020 sous le n° 20703071, Q. n° 45758, et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des Entreprises le 6/7/2020 sous le n° 202043353, les associés ont décidé :

- D'augmenter le capital social, en nature évaluée à cinq millions cinq cent quatre vingt six mille (5.586.000) dinars pour le porter de vingt six millions neuf cent soixante dix mille (26.970.000) dinars à trente deux millions cinq cent cinquante six mille (32.556.000) dinars, et la création de 5 586 parts sociales nouvelles de 1000 dinars chacune,

- de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

2021401469SANB2

DOUIRET S.A.R.L

Société de Promotion Immobilière

Au capital de : 10.000.000 dinars

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable Résidence Le Palmier du Lac, Appartement A3-1.

Identifiant Unique : 970009G

N° D'Affiliation CNSS : 00253414-50

Suivant Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Février 2021, enregistré à la recette des finances, El Bouhaira, Tunis, le 24 Mars 2021 sous le n° 21502321, quittance n° M028818, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 19 avril 2021 sous le numéro 2021131879, Il a été décidé ce qui suit:

1. Augmentation du Capital Social pour le porter de 4 607.000 DT à 10.000.000 DT par l'émission de cinquante-trois mille Neuf Cent Trente parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de Cent Dinars chacune, qui ont été entièrement souscrites et entièrement libérées.

2. Modification en conséquence des Articles 6 et 7 des Statuts de la Société.

2021401483SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par l'acte de vente d'un fonds de commerce le 19/4/2021 et enregistré à Zaghouan le 21/4/2021 sous le numéro de quittance M028360 par Jamel Rahali avocat à Zaghouan Azzouz Ben Alya Jelassi cin 00914976 vendà Mouhamed Ali Ben Alaya Jelassi cin 00946445 la totalité du fonds de commerce désigné comme pressing sis à rue 14 janvier Zaghouan Toute oppositions doit être faite au bureau de l'avocat Jamel Rahali à rue 14 janvier Zaghouan.

2021T00572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 31/5/2021 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 1/6/2021 (quittance n° M037942 d'enregistrement 21202408) Mme Intidhar Bent Khemais Mabrouk demeurant route Korba Bni Khalled titulaire de la CIN n° 01820948 représentée par Fethi Mahjoub en vertu d'une procuration a vendu à Mr Wassim Ben Anis Smati demeurant cité Zayatin n° 5 Grombalia titulaire de la CIN n° 09858829 la totalité du fonds de commerce sis avenue 13 Aout Grombalia exploité comme café de première catégorie avec tous ses éléments corporels et incorporels

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiquée ainsi qu'au bureau d'avocat maître Guenni Neila sis à la rue Mohamed Khames Grombalia 20 jours à compter de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien Echourouk du 4/6/2021.

2021T00573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 5/6/2021 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 4/6/2021 quittance n° M034973 n° d'enregistrement 21201448, Mr Mondher Ben Mohamed Somai CIN n° 00680873 a vendu le fonds de commerce exploité pour tous genre de commerce sis à la rue 4700 n° 70 Hrairia Tunis à Mr Mohamed Bilel Ben Mondher Somai CIN n° 04827610

Les oppositions seront recevables chez le vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT

Cette annonce est parue au journal Essabah du 8/6/2021.

2021T00580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Kabaria quittance M024392 enregistrement 21200661 Mr Rebeh Manai cin 08022378 son adresse : 02 rue Saiid Ben Abdallah Tunis a vendu le fonds de commerce coffee situé au 41 rue Said Traifi cité Ibn Sina Tunis RC : A4076092014 à Mr Kais Daklaoui cin 07160609 son adresse 12 rue Hergla Ouardia 05 Tunis.

Toute opposition sera faite à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la publication au jort.

Cette annonce a été publiée aussi au journal Achourouq le 3/6/2021.

2021T00581FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben El Ferhi le 25/5/2021, n° de quittance M018335, n° d'enregistrement 21200829, Mme Samia Bent Abdelkarim Boussedra, Epouse Ridha Mbarek, CIN n°06448252, Matricule fiscal 1639182/A/N/C/000, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous éléments incorporels, destiné à tous commerces dans le local sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Dar Chaaben El Fehri.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 29/5/2021.

2021R01538FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de rue Habib Thameur, Tunis, le 28/5/2021, n° de quittance M025395 n° d'enregistrement 21201302, Monsieur Sofiene Trabelsi, CIN n°07038878, Matricule fiscal 607996/A/N/C/000, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné à la vente volailles dans le local sis au marché central n°28, Bab Bhar, Tunis.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien le 3/6/2021.

2021R01597FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de

Fouchana le 28/5/2021, n° de quittance M035506 n° d'enregistrement 21202028, Monsieur Mohamed Bader Diouri, CIN n°14651781, Matricule fiscal 954859/A/N/E/901, a vendu à la Société EL MAZRAA, Identification Unique 0035723T, Matricule fiscal 35723/T/P/M/000, dont le domicile élu est à la Sté Poulina GP1, Km 12, Ezzahra, Ben Arous. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels, destiné à la vente volailles frais et dérivées dans le local sis à l'angle rue Salah Eddine Ayoubi et Avenue de l'Indépendance, Fouchana.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Maître Salah Fakhfekh, sis au 29 Avenue de l'Indépendance, Résidence Mariem, 3ème Etage Ariana. Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis est publié au Journal Le quotidien, le 3/6/2021.

2021R01598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Soliman le 28 Mai 2021 sous le n° 01100212 quittance n° M021726 Monsieur Moez Frayou a vendu à Monsieur Mohamed Hamrouni, la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba Soliman exploité pour tout type de commerce.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de maitre Nabil Ladhibi, Avocat, au siège de son bureau sis à l'Immeuble Espace Tunis, Bloc B 2ème étage, bureau n° 1 Montplaisir Tunis, dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au Journal Officiel.

Cet avis est publié aux Journaux Chourouk et le Quotidien du 5/6/2021.

2021R01646FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 25/5/2021 à la recette des finances d'Ariana cité administrative (quittance M048045 enregistrement 21202488) la Sté Bouhaira évents "LICORNE" a vendu à la Sté LE MAITRE BOUCHER EL KHALIL la totalité du fonds de commerce matriculé à la RNE sous le numéro 1266213R sis à 72 AV Habib Bourguiba Ariana .Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds vendu entre les mains de Mm Mbarka Messoudi dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce est parue au joural La Presse du 29/5/2021.

2021R01656FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé rédigé par maître Yosra Hadj Ahmed le 12/4/2021 et immatriculé à la recette des finances du cité Tadhamen le 26/4/2021 sous le n° 21201777 reçu n° M033505 en vertu duquel monsieur Mohamed Fadhel Betounsi sis à rue n°2014 Douar Hicher la Manouba vend le fonds de commerce sis n°2 bis rue Ibn Kholken Mnihla Ariana consistant en un local établi pour l'exercice de tout commerce à madame Hasna Amdouni sis à rue Mohamed Snoussi la Marsa Tunis, toutes les oppositions doivent être établies dans un délai du 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel au bureau de maître Yosra Hadj Ahmed sis au numéro 6 rue Mohamed Hejaij immeuble Tej Ariana notant que le même extrait est publié au journal Echourouk du date du 5/6/2021.

2021R01657FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à la municipalité du Siliana le 29/4/2021 ; et enregistré à la recette des finances Rue Albarid - Siliana le 27/5/2021 sous le reçu M006591 enregistrement n°21201140, Monsieur Taeib Ben Brahim Ben Selem Whichi demeurant à la rue Ahmed Ben Abi Dhief n°114 - Siliana, a vendu à Monsieur Mohamed Taher Ben Abdallah Ben Saleh Amara et monsieur Oussema Ben Selem Ben Ammar Slimen demeurant à Marj Mgadem - Siliana Sud - Siliana, tout l'ensemble du fonds de commerce exploité comme restaurant; situé à rue Bizerte - Siliana, et enregistré au registre du commerce sous le n°1058295B, avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent s'adresser dans un délai maximum de 20 jours à partir de la date d'annonce de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès du bureau de l'éditeur de contrat maître Bouzaiene Issam situé à l'avenue 18 Janvier 1952 - Siliana.

Cet avis a été publié au journal Achourouk et Le Quotidien le 3 juin 2021.

2021R01668FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/4/2021 rédigé par Maître Ahmed Alhoussein Abassi avocat sis à 12 Avenue Habib Bourguiba appartement n°1 1er étage MF : 168239/N, enregistré à la recette des finances de Rue Ghandi le 23/4/2021 sous le numéro 21201732 selon la quittance n°35451, Monsieur Ahmed Ben Habib Ben Ali Boulati a cédé à sa contractante société POSH NOSH au nom de son représentant légal (société en cours de constitution) tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité au 14 Rue Hedi Nouira Rez-de-chaussée à Tunis inscrite auparavant au registre de commerce sous le n°A01126152014 non inscrite au registre national des entreprises, exploité pour tout type de commerce.

Toute opposition éventuelle devrait être formulée entre les mains de l'acheteuse, à l'adresse suivante 12 avenue Habib Bourguiba Ariana Appartement n°1,1er étage, dans le délai de 20 jours à partir de la date de parution de la présente vente au JORT.

Cette vente a fait l'objet de l'annonce au quotidien «Al chourouk» du 9/6/2021.

2021R01681FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, en date du 6 et 7 mai 2021 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 26/5/2021, quittance (n°M 028718) enregistrement (n°21201549) Société Al Kawthar Distribution, SARL; Siège social résidence enassim 1 appartement 4 cité belair 2097 Boumhal el Bassatine 2097 Ben Arous ; enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1189174 V; a vendu à Mme Molka Derouiche; CIN n°09819289; la totalité du fonds de commerce consistant à la vente de Produits paramédical, pour un montant de quatre mille neuf cent dinars, toute opposition doit parvenir dans un délai de 20 jours de date de la parution du présent acte au JORT, à l'adresse de Fonds de commerce situé à 9 rue Sidi Maaouia Nabeul 8000. Cette cession de fonds de commerce a été publiée dans le journal quotidien "Echourouk" 10/6/2021.

2021R01682FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mornag le 28/5/2021 (quittance M027096 enregistrement 21200949) Mr Belgacem Nafati a vendu à Mr Sami Nafati la totalité du fonds de commerce à usage de vente d'alimentation matriculé au RNE sous le numéro 1307942Y sis à la Rue Ibn Sharaf Sabelaet Mornag. Les oppositions auront lieu à l'adresse du fonds vendu entre les mains de Mr Sami Nafati dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au jort.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 8/6/2021.

2021R01683FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Ezzouhour le 26 Mai 2021 numéro de quittance M024073 numéro d'enregistrement 21200708, Monsieur Nour Ben Neji Jabnouni a vendu à Monsieur Fahmi Ben Mouldi Brahmi, la totalité du fonds de commerce sis au 35 rue 4001 cité Ezzouhour - Tunis (compris ses éléments corporels et incorporels) exerçant l'activité de vente des fruits secs. Les oppositions sur le prix de vente seront acceptées à l'adresse du fonds vendu dans un délai de 15 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

Toutes les oppositions formulées après ce délai seront considérées nulles et non avenues.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du 3/6/2021.

2021R01684FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Chouikhi Fethia

Avocat à la cour d'appel

Avenue 7 novembre 1er étage Médenine

Tel : 75 648 400

Par acte sous seing privé rédigé le 01/6/2021 par Maître Chouikhi Fathia Avocat à Médenine et enregistré à la recette des finances à Médenine le 3/6/2021 quittance n°M042407 enregistrement n°21201764. Mr Mhemdi Ismail titulaire de la CIN n°09100868 résidant à la route de Bengarden Médenine sud Médenine, a cédé à Mr Aloui Mondher titulaire de la CIN n°08618322 résidant à Demer Bni Kdech Médenine la totalité du fonds de commerce, sis à la route de Gabès Médenine, consistant dans un local destiné pour la fabrication et vente des repas légers (pizzeria, crêperie, sandwichs) nommé PESTO avec tous ses éléments corporels et incorporels avec un prix total : onze milles dinar. Cette annonce a été publiée dans le Journal "Echourouk" le 5/6/2021.

Les oppositions doivent être faites à la main de l'acheteur à l'adresse suivante Aloui Mondher résidant à Demer Bni Kdech, dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R01687FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de renonciation en date du 20/11/2020 enregistré à la recette des finances de Jendouba le 20/11/2020 sous le n°20203240 et quittance n°M066676 Mr Yahyaoui Wajdi B Majid titulaire de la CIN n°7842571 a renoncé à Mr Saidi Hichem B. Ali titulaire de la CIN n°07774232 la totalité du fonds de commerce exploité au local situé sis 4, rue Farhat Hached Jendouba destiné à la vente de montres et bijoux en détail et immatriculé au RNE sous le n°1076906H.

Les oppositions doivent être déposées dans les vingt jours qui suivent la publication du présent extrait au JORT entre les mains de maître Hannachi Mahmoud à son cabinet sis 61 bis avenue Habib Bourguiba Jendouba.

La présente publication a en outre été faite le 24/12/2020 au journal Echourouk.

2021R01691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 27 avril 2021 enregistré à la recette des finances rue de Kairouan à Hammam-Lif le 28/5/2021 sous le n°21200983 quittance n°M024397, Monsieur Moncef B. Mansour B. Brahim Zaroui, demeurant au 22 Avenue du 1er octobre, Hammam Chott, Ben Arous a vendu à Monsieur Ouacef B. Abdelhamid Ben Zid Karoui, demeurant au 210 bis, avenue de la République à Hammam-Lif la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis 210 bis avenue de la République à Hammam-Lif comme boulangerie et pâtisserie au prix de dix mille dinars pour tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles au paiement du prix seront formées entre les mains de l'acquéreur en sa demeure 210 bis avenue de la République à Hammam-Lif dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 8 juin 2021.

2021R01692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 25/5/2021, enregistré à la recette des finances cité Erriad Sousse le 31/5/2021 sous le numéro 21201008 quittance n°25344 monsieur Mohamed Lazreg (cin 06844206) a vendu à Madame Amal Mosrati épouse Hadj Ammar (cin 06968320) tout le fonds de commerce exploité pour l'exercice de vente prêt à porter sis à la Rue Ettaoufik Eriadh Sousse.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile du fonds de commerce sis à la Rue Ettaoufik Cité Eriadh Sousse, conformément aux articles 191 et suivant du code de commerce.

Cet avis est publié au journal le quotidien du 02/6/2021.

2021S00627FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/3/2021, enregistré à la recette des finances la Goulette-Tunis le 14/4/2021 sous le n°21202278, quittance n° 37734, Monsieur Boubaker Bouiin titulaire de la CIN n° 00322708 demeurant au 10, Rue Ali Bourguiba, «El Kram Echarki» Tunis, a vendu à la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n° 022671F, la totalité des éléments incorporels du fonds de commerce exploité dans le local sis à 13 Bis Rue Hédi Chaker – «El Kram Elgharbi-Tunis.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acquéreuse à son Abattoir sis à Oued Gharraf Essaad - Route de Ksour Essef - Mahdia et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans les journaux «ECHOUROUK» et le «QUOTIDIEN» du 20/5/2021.

2021S00636FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 23/4/2021 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse sous le n° 21202457 quittance n° 42696, monsieur Et madame khmiri Ajad, CIN 02359891 et Mansouri Aicha, CIN 02489975 et Nasri Faiza, CIN 06150528 demeurant à Rue Sœur Joséphine Sousse, a vendu à Société Pico Prix SARL identifiant unique A1706334 siège social Imm Elrraihan Rue Iben Eljazzar Sousse, la totalité du fonds de commerce, avec tout les éléments corporels et incorporels exploité au local sis Rue de Tunis km 136 Imm Hammouda Hammam Sousse.

Les oppositions sont recouvrables entre les mains de l'acheteur à son domicile sis Imm Elrraihan Rue Iben Eljazzar Sousse dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié au journal Le quotidien du 9/6/2021.

2021S00637FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte soussigné privé et enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 3/6/2021 sous le n° 022043M, quittance n° 21201037, Mme Chaima Bent Khaled Elzamali, CIN. N° 12855256, a vendu à Mr Ali Ben Chokri Kaabi CIN n° 09862429, la totalité du fonds de commerce exploité à la Vente des produits alimentaires, situé Rue Imem Moslem Khézama Ouest Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du Maitre Slim Ben Taleb sis à rue Sœur Joséphine Sousse.

Cette annonce est publiée au journal Le Quotidien le 5/6/2021.

2021S00638FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/5/2021 à la municipalité de Sousse et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 31/5/2021 quittance n°M024970 et enregistrement n°21201550 Ines Said ép Kacem Boumiza RNE 1514603L demeurant à la rue burakik n°5 Wardanin Monastir a vendu à la société Chi. Fakh, SARL en cours de constitution, son représentant légal Mohamed Fakhri Bouzid CIN 06838576 demeurant à la Rue des fleurs Bouhajjar Monastir. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Toumi Ahlem demeurant à la rue Taher Sfar Sousse. Cet avis a été publié le 8/6/2021 au journal le Quotidien.

2021S00644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/4/2021 à la municipalité de Zaouite Sousse et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 4/6/2021 quittance n°M025722 et enregistrement n° 21201634. La Société NEW RENT CAR, S.U.A.R.L, siège social Khézema Est Sousse 4051, RNE n°1178776, son représentant légal Abdelhamid Ben Abed Aziz Telili, a vendu à Rchid Ben Omran Saidana CIN n°04169222 demeurant à la Rue Hassen Abed Laaziz Wardanin Monastir. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT et ce au cabinet de Maître Toumi Ahlem demeurant à la rue Taher Sfar Sousse. Cet avis a été publié le 9/6/2021 au journal le Quotidien.

2021S00645FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 4/5/2021 enregistré à la recette des finances à Sousse le 3/6/2021 sous le n°21201624 reçu n°M025658 Kmar Ben Gachem, a vendu à la Société «madhabeh chahia» est représentée par son représentant légal Nabil Jarmoud titulaire d'une CIN°05725311. Un fonds de commerce exploité au local sis à 06 Avenue Bourtoukal Khzama Sousse, affecté à la vente de volaille en gros et au détail avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Société «madhabeh chahia» au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution de présent avis.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" n°6201 du 8/6/2021, et au journal «Alchourouk» n°10869 du 8/6/2021.

2021S00651FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp enregistré le 2/6/2021 à la recette des finance Trokaderou Sousse sous le n° 21201016 quittance n° M021853, Mariam Echayeb titulaire de cin 11021736 demeurant à route de Sokra km 2 impasse Chaker Sfax son identifiant unique n° 1639511 X, a vendu à Marwen Baccouche titulaire de cin 07460399 demeurant à rue Mohamed El Karwi Sousse, la totalité du fonds de commerce «Salon de thé» exploité au local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble Najjar, ouvrant sur l'avenue Tayeb Mhiri, Sousse, en face de l'hôtel Tej Marhaba, composé d'un espace couvert d'une superficie d'environ 98 m2 et d'une terrasse non couverte donnant sur la route principale exploité sous le nom commercial "EST BUNKER". Les oppositions seront reçues dans les 20 jours au plus tard à partir de la publication de cet avis au jort et devrons être adressées chez Maitre Hentati Mohamed Avocat 15 place Marburg Sfax, ou à l'acquéreur du fonds de commerce à «Café Momento» avenue Mohamed Karwi Jawhara Sousse. Cette annonce a été publiée au journal «Al Chourouk» du 5/6/2021.

2021X00642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 31/5/2021, enregistré à la R.F Sakiet Ezzit Sfax le 1/6/2021 quittance n° M030604 enregistrement n° 21201126, Monsieur Abd El Karim Bourmech CIN n° 01061002 sise à rue Ali Balhawen Sakiet Ezzit Sfax a vendu à Monsieur Slim Baklouti CIN n° 05334278 sise à cité El Habib rue 2134 n° 4 Sfax le F.C destiné au commerce de vêtement et parfum et cadeau et matériel de couture sis à rue Mokthar Ziedi Sakiet Ezzit Sfax RNE n° 0257765M .

La vente Englobe uniquement les éléments incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser à IE vendeur Monsieur Abd El Karim Bourmech CIN n° 01061002à son adresse sus indiquée où est déposée une copie légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait a été publié aux Quotidien El sabbah et le temps du 4/6/2021.

2021X00645FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 1/6/2021 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 2/6/2021 n° d'enregistrement 21201602.

La société la calma matricul fiscal nm 1476954S siège social Route Sidi Mansour Klm 4 st Habib Bourguiba Sfax a vendu à Monsieur Noomen Werda demeurant à la route Sidi Manseur km 4 Sfax un fonds de commerce situé à la Route de Sidi Mansour km 6.5 Sfax destiné comme un salon de thé et de pizzeria.

Les oppositions peuvent être remises entre les mains de l'acheteur demeurant route Sidi Mansour klm 4 Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne cette annonce a été publié au journal Echourouk le 5/6/2021.

2021X00647FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 15/3/2021, enregistré le 22/3/2021 à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax sous le n° 21201198 quittance n° M023837 Mourad Kadri CIN° 05381422 a vendu à Majd Edine Seidi CIN° 08886914, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels incorporels exploité dans le local situé cité El Bahri cité Simar Sfax pour la vente des fruits secs.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, entre les mains de maitre Sawsen Mallouli immeuble Borj Khalifa Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 6/4/2021.

2021X00655FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique, signé le 31/5/2021, enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Sfax le 01/6/2021, sous le n°21202173, quittance n°M037379, Mr Mohamed Cherif a vendu à Mr Adel Hidouri la totalité du fonds de commerce sis à cité elbahri 3 n°1264 Sfax destiné coiffure et vente produits cosmétiques avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 3/6/2021.

2021X00659FCCC2

Avis

Par acte sous seing privé en date du 21 Mai 2021 enregistré à la recette des finances de Bardo le 28 Mai 2021 sous le numéro 21201686 volume 37924, Monsieur Chokri Zawelli a vendu à Monsieur Haikel Mbarki tout le fonds de commerce café situé au 28 Rue de la Liberté Bouchoucha Bardo Tunis.

Les oppositions doivent se faire au local situé à 28 Rue de la Liberté Bouchoucha Bardo Tunis dans les dates légales de 20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T

Cette annonce a été publiée au Journal El Chourouk le 3/6/2021.

2021401446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Zahra Akrout Avocate à la cour d'appel daté le 21/5/2021 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 25/5/2021 quittance M029011 enregistrement 21201930, Mr Mohamed Taieb Rabaaoui CIN n° 07200906, a cédé à Mr Aymen Chaffaii ,CIN n° 07208252, le fonds de commerce sis à l'avenue 20 Mars n° l07 El Mourouj 4 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT au domicile de Mr Aymen Chaffaii sis au 31 Rue 10452 cité Ennour Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk paru le 3/6/2021.

2021401449FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 28/5/2021 enregistré à la recette des finances de Mandella le 1/6/2021 sous le n° d'enregistrement 21201623 quittance 34156, Mme Nadia Baouili titulaire de la c.i.n. n° 07104226 a vendu à Mme. Houda Salhi titulaire de la c.i.n. n° 00287261 tout le fonds de commerce de 2 locaux avec ses éléments matériaux et immatériels M9 BIS sis au 78 rue Nelson Mandella Tunis et I.1 à 41 Rue d'Iran La Fayette -Tunis exploités pour la vente des vêtements.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de maitre Moez Jir sis au 48 rue Iran Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 8 Juin 2021

2021401467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/11/2020 et enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 12/11/2021 sous le n° 21200331 quittance n° 5185 Mme Ahlem Bent Saidi Ben Lakdher Dhahbi vend à Mme Mouna ben Khemaies Ben Bechir Dakhlaoui la totalité du fonds de commerce sis Rue de l'aéroport Dar Fadhel Soukra exploité pour tout commerce.

Les oppositions doivent être déposées au siège de l'actif commercial dans un délai de (20) jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT.

Cet avis a été déposé au journal le quotidien du 8 juin 2021.

2021401472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte S.S.P daté du 3 mai 2021 et enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 28 mai 2021 sous le n° 218011706 quittance M43234, la Société CARTHAGO FOOD, SARL, ayant son siège social à 15 rue de Marseille - Tunis, immatriculée au registre national des entreprises sous le n° 1492611P, a vendu à la Société MELKI AND FILELI, SARL, en cours de constitution, élisant domicile à 9 rue Ibn Jazzar 2éme étage B1-2 - Tunis immatriculée au registre national des entreprises sous le n° 1721047K, la totalité de fonds de commerce destiné à tout type de commerce exploité au local n° 37 sis au centre Ayda - Menzah 9 - Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions éventuelles devront être faites dans un délai ne dépassant pas vingt jours à compter de 1a date de la publication du présent avis, au domicile élu, au

cabinet de Maître Mohamed Mosbah Avocat à la cour d'appel, sis au 38, rue Ghandi, escalier Gauche, 2ème étage, Tunis et dans lequel une copie de l'acte de vente de fonds de commerce a été laissée en dépôt.

Ce même avis a été inséré au journal "Echourouk" du 4 juin 2021.

2021401479FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par a.s.s.p du 21/5/2021, enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 le 25/5/2021 (Quit. M051080 - N°21302830), la société «Chef d'œuvre Sarl» en la personne de son représentant légal (ayant son siège social à la Villa Triplex «A2» - Résidence «Arabesque» - Avenue Ariana Les Roses - Ennasr 2 - L'Ariana, dont l'identifiant unique est 1504922T) a loué en gérance libre à monsieur Hamdi Ben Mohamed Amara (tunisien, titulaire de la carte d'identité nationale n°08348128, demeurant au 6 Avenue Othman Ibn Affen - El Menzah 8 - L'Ariana) la totalité du fonds de commerce de restaurant/traiteur/fast Food qui est exploité au rez-de-chaussée de la Villa Triplex «A2» sus-indiquée, et ce, pour une durée de six (6) mois à compter du 01/6/2021 (reconductible tacitement).

Le présent avis a paru aux quotidiens «Assabah» et «Le Temps» du 4/6/2021.

2021T00589FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet Gabès le 31 mai 2021 sous le n° 21303032, Mme Najla Jabnoun a loué à Mme Rouand Bachraoui la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Aboulkacem Chebbi Gabès pour l'exploiter dans l'activité d'opticien.

Toute opposition doit être faite entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce à l'avenue Aboulkacem Chebbi Gabès dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 6 juin 2021.

2021R01677FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

I.U : 1698916T

Suivant acte signé et enregistré à la recette des finances de Radés en date du 15-12-2020 sous le n° : 20303249, quittance n°M058860, il a été décidé ce qui suit :

Société ELMAZRAA S.A en son représentant légal, I.U : 0035723T loue à madame Kenza El Bahi, I.U : 1698916T tout son fonds de commerce comme gérance libre situé à l'immeuble ELONS rue Mongi Slim n°34 Radés pour la période du 20-12-2020 au 19-3-2021 renouvelable tacitement.

Toutes les oppositions seront déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours à partir de la parution au JORT.

2021R01678FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, rédigé par Maître Sami Boussarsar et signé par les parties le 26/3/2021, enregistré à la recette des finances Ariana le 29/3/2021 quittance 034770 n° d'enregistrement 21301722. La société «Best Gestion», SUARL immatriculée au RNE sous le numéro 1559180H, représentée par sa gérante Mme Faouzia Benchikh Ali a loué à la société «Restaurant Adam Soltani», SARL en cours de constitution représentée par son gérant Mr Oussama Soltani, la totalité du fonds de commerce sis au 56 Rue AbulKacem Chebbi Ariana, incluant l'ensemble des éléments corporels et incorporels, l'activité du Fonds de commerce Café buvette et vente sandwichs et ce pour une durée de 5 ans renouvelable à partir du 01/5/2021 et jusqu'au 30/4/2026.

Cette annonce a été publiée aux journaux Assabah et Le Temps du 01/4/2021.

2021R01689FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p légalisé à Sousse le 23/4/2021, enregistré à la recette des finances de Rue l'Independence Sousse le 31/5/2021 sous le n° 21301729 quittance n° 27125, Lotfi Ben Moustapha Gahbiche titulaire de la CIN n° 02870046, demeurant au 33 Rue Taher SFAR Sousse, loue et confie la gérance libre conformément aux articles 229 et suivants du Code de Commerce Tunisien, à La société «Bijouterie Nour El Arij», Société à responsabilité limitée en cours de constitution, titulaire d'un certificat de réservation au prix du registre national des entreprises, ayant son siège à 66 Rue d'Angleterre Sousse el Medina représentée par son gérant Mr. Mehdi Rzem, titulaire la CIN n° 08444695, qui accepte, le fonds de commerce du local destiné à usage commercial de tout produits artisanaux et tout types de bijoux avec ses éléments corporels et incorporels, pour une durée de dix ans consécutives et renouvelables commençant le 23/4/2021 et prenant fin le 22/4/2031.

Les oppositions seront reçues dans les délais légaux (20 jours à partir de la date de la publication au J.O.R.T) au siège social de la société «Bijouterie Nour El Arij» ayant son siège à 66 Rue d'Angleterre Sousse el Medina.

Cet avis a été publié aux journaux Echorouk et le Quotidien le 4/6/2021.

2021S00629FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/3/2021, enregistré à la recette des finances à Mjedz Elbab, le 26/3/2021 sous le n° 21300740, Quittance n° 014542, la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 Janvier BP 19. Teboulba, Matricule Fiscal n° 022671F, a loué à la Société FMM, son Identifiant Unique au RNE n° 1707251C, son siège social sis à l'Avenue Bourguiba 9070-Mjedz Elbab – Béja, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et Incorporels exploité dans les local sis à l'Avenue Bourguiba Mjedz Elbab-Béja, exploité à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale Mliha.

Cet avis a été publié dans les journaux «Echourouk» et le «Quotidien» du 20/5/2021.

2021S00635FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte du 7/1/2021 enregistré à la recette des finances Rue du Sahel le 27/5/2021 sous le numéro 21300881 quittance n° 22234 la société Les Compléments IU : 0907250G a loué à la société M-

Global Trading IU : 1384595E la totalité du fonds de commerce sis à 25 Rue Nicolas Beranger La Cagna Tunis pour une durée de 5 ans à partir du 1/5/2021.

2021401466FCCC3

Location gérance libre

Suite à l'acte de location de gérance libre enregistré à la recette des finances Charguia sous le numéro 15302366 à la date du 6/5/2015 quittance n° 41580 ou Mr Arbi El Moustaqib Titulaire de la CIN n° 000025565 a loué en gérance libre a Mr Rabii EL MOUSTAQUIB titulaire de la CIN N° 00049858 le local Situé à Rue Chikh Mokhtar Ben Mahmoud n° 5 Cité El Khadhra Tunis pour une durée de deux Ans renouvelables débutant le 5/5/2015.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 8 Juin 2021.

2021401473FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement dans le secteur agricole

Nom: Groupement Amal pour femmes rurales Messadine.

Siège social: Borj El Amri -1142 Manouba.

But: Accompagner et autonomiser les femmes rurales.

Zone d'intervention: Imadat Borj El Amri - Messadine - Borj Ennour - Menzel Habib.

Président: Héla Boubaker.

Secrétaire générale : Menel Guesmi.

Trésorière : Zazia Habibi.

2021T00578APSF1

Constitution

Syndic des copropriétaires de l'Immeuble Ben Younes

Situé à l'avenue de Carthage n°57

Suivant procès-verbal daté du 28/12/2020 enregistré à la recette des finances rue de la Gare le 19/3/2021 sous le n°21701526, déposé à la municipalité de Tunis le 24/12/2020 sous le n°2389 il a été constitué le Syndic des copropriétaires de l'immeuble situé à l'avenue de Carthage n°57 Tunis.

Nom : Syndic immeuble Ben Younes

Adresse : Avenue de Carthage n°57 Tunis.

L'élection du bureau a été comme suit :

Président : Ben Younes Hédi

Trésorier : Maher Ben Younes

Secrétaire général : Bessrour Hédi Montassar

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien du 8/6/2021.

2021T00585APSF1

Syndicat des propriétaires de l'Immeuble C

Résidence El Falleh - El Menzah 7

Suivant P.V en date du 7/4/2019 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 26/4/2019 sous le n°1980253 quittance n°69420 et suivant arrêté de la municipalité de l'Ariana sous le n°2401 du 24/7/2019 il a été décidé de constituer un syndic immeuble C résidence El Falleh - El Menzah 7.

Mr Abderrazek Hammami : Président et Trésorier.

Membres : M'Hamed Samoud - Abdellatif Ben Ibrahim - Jalel Eddous.

2021T00587APSF1

Constitution d'une association

«Association Tunisienne des Magistrats à la Retraite»

En vertu du procès-verbal de constatation n°7215 établi le 12 avril 2021 par Me Faten El Hamdi huissier notaire auprès à la Cour d'Appel de Tunis.

Et de la demande adressée à Mr le Secrétaire Général du Gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 13 avril 2021 sous le n° RR328192405TN.

Et conformément aux dispositions du décret-loi n°2011/88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations,

A été constitué «l'Association Tunisienne des Magistrats à la Retraite» ayant son siège au 41 rue Hamadi Farah Ennasr 2 Ariana 2001, association civile œuvrant à favoriser les rencontres entre les magistrats à la retraite émanant des différents ordres juridictionnels et à les réunir en vue de fructifier leurs expériences au profit de l'intérêt général et d'améliorer grâce à cet apport, la perception de leur valeur et de leur rang, et ce, en collaboration, complémentarité et coordination avec les différentes structures officielles et professionnelles représentatives des magistrats tunisiens.

L'Association a pour objectifs notamment; le renforcement des liens d'amitié, d'entraide et de solidarité entre ses adhérents - la coordination et la concertation avec les associations et les structures représentatives des différentes catégories de magistrats - l'établissement de liens avec les organismes officiels en charge de veiller sur le service public de la justice et sur l'organisation et le fonctionnement des juridictions conformément à la constitution et aux lois de la République Tunisienne - la contribution à la mise à profit de l'expérience et de l'expertise des magistrats à la retraite dans les domaines des études, de la recherche et des actions de développement des régimes juridiques tendant notamment à l'amélioration des performances des membres de l'autorité juridictionnelle et des procédures devant les différentes juridictions, à la préservation des droits individuels et des libertés publiques, au maintien de l'ordre public et la sauvegarde biens de la communauté nationale - la consolidation des droits moraux et matériels des magistrats à la retraite dans les limites autorisées par la loi - la participation à toute action légale visant le soutien aux magistrats en exercice en vue de préserver le rang et la valeur du magistrat dans la société et au sein de l'Etat - la coopération avec les organisations et les associations nationales et internationales ayant des objectifs et des activités similaires ou complémentaires - l'organisation d'activités scientifiques, culturelles et de loisirs sur le territoire de la République et à l'étranger au profit des adhérents de l'association et des membres parrainés conformément au règlement intérieur de l'association.

Membres Fondateurs : Chedly Srarfi, Mohamed Néjib Zoghlami, Bouraoui Ben Abdelhafidh, Mustapha Bahia, Nejiba Zaier et Zaher Thabti.

2021R01509APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Nom : Groupement de Développement Agricole : UNITE 1 ESSALAM 1

Zone d'intervention : Périmètre Irriguée UNITE 1 ESSALAM 1.

Buts :

- Aidez les agriculteurs à rationaliser et à évaluer le produit.

- (G.D.A.O.N.G ... etc) à l'intérieur du pays et à l'étranger.

- Résidence sociale : ESSALAM

- Adresse : Essalam Rejim Maatoug.

- Décret de création du Groupement :

PV n°16/2019 du 02/4/2019

Selon la loi n°43 de l'année le 10 mai 1999.

- Président : Ali Ben Hamad.

- Trésorier : Mohamed Abd Moumen.

- Membre : Mohamed Bel Aid.

2021R01665APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Election d'un nouveau bureau syndical des copropriétaires

Résidence "LES TULIPES - B" - Rue des juges - el Menzah 6- Ariana Tunis

1- En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31octobre 2020, enregistré à la recette des Finances El Menzah - 6 - Ariana - Tunis, sous le numéro 20706655, quittance n°106255, en date du 9 décembre 2020. Il a été accordé, à l'unanimité des présents, un quitus entier, définitif et sans réserves au bureau syndical sortant pour sa gestion durant la période commençant à partir du 1er janvier 2017 jusqu'au 30 septembre 2020.

2- En vertu du procès-verbal de la 2ème assemblée générale élective du nouveau bureau du syndicat des copropriétaires tenue le 02 janvier 2021, enregistré à la recette des Finances El Menzah 6 - Ariana - Tunis, sous le numéro 1800467, quittance n°MO008174, en date du 26 Janvier 2021, et après le vote, le nouveau bureau du syndicat est composé de :

- Président : M. Habib Belaiba

- Vice Président : M. Taoufik Ouertani

- Secrétaire Général : M. Ridha Sassi

- Trésorier : Khaled Chabbouh.

Pour un mandat de 3 ans à partir du 1er janvier 2021.

Il a été également approuvé la constitution d'un comité de soutien devant aider le nouveau bureau du syndicat dans sa gestion quotidienne composé de 3 membres volontaires dont les noms suivent : Docteur Hatem Cheour, M. Hosni Smida et M. Mohamed Dougaz.

2021R01670APSF2

Election d'un nouveau comité du Syndic résidence LATIF 1

Rue Aziza Othmana el Menzah 7

Suivant PV de l'assemblée générale élective des propriétaires de la résidence latif 1 - El Menzah 7 tenue le 12 Janvier et enregistré à la recette des finances el Menzah 6 en date du 22 février 2020 sous le n°M19901 un nouveau comité a été élu :

Présidente : Asslene Salwa

Secrétaire général : Mohamed Sahby El Fessi

Secrétaire général adjoint : Akremi Hichem

Trésorière : Dabbabi Rafika

Trésorier adjoint : Ben Othmen Wajdi

Membre chargé du recouvrement : Hmidi Adel.

2021401485APSF2

COMITE DE GESTION DES COPROPRIETAIRES DU

COMPLEXE RESIDENTIEL ET COMMERCIAL ALLYSSA

El Manar 1. C.P. 2692 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2020 au siège du Complexe Résidentiel et Commercial Allyssa - El Manar, enregistré le 3 juin 2021 à la recette des finances d'El Manar sous le numéro 21801360.

Une assemblée générale du syndic s'est tenue en présence de tous les propriétaires.

Suite aux discussions les décisions suivantes ont été prises :

- Election, à l'unanimité et pour une période de deux ans, du nouveau comité, composé comme suit :

- Président du syndic : Monsieur Nejib Khabbouchi

- Vice-Président : Monsieur Rachid Aidoudi

- Trésorier : Monsieur Fakher Mseddi

- Membre permanent : Monsieur Ahmed Blibech

- Membre chargé du logement : Monsieur Omar Gaddour

- Membre chargé du logement : Mademoiselle Sana Jaziri.

- Veiller à l'exécution des dispositions du règlement de la copropriété et des décisions de l'assemblée générale.

2021401488APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

« Cabinet CHAKER AVOCATS»

Tél: 71.257.859

MF 1139464/A/A/M/000

A la demande de Mohamed Raddaoui CIN n° 00486403 et Khaled Gammoudi CIN n° 00777461 et Khadija Raddaoui CIN n° 00555346 élisant domicile au Cabinet Chaker Avocats 38 Rue Ghandi Tunis.

Contre : Turkia Bibi CIN n° 00440220 et Saleh Raddaoui CIN n° 00378348 et Zeineb ou Zina Raddaoui CIN inconnue et Samia Dinari CIN n° 06145188 et Ahmed Raddaoui CIN 07478017 et Mohamed Amine Raddaoui CIN n° 14514415 et Emna Raddaoui CIN inconnue Amor Raddaoui Passeport n° C219258 10 Rue Kahna Ariana Jadida.

A la diligence de « Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Mohamed Chaker 38 Rue Ghandi Tunis.

Immeuble à vendre : Objet de TF 39709 Ariana consistant en un terrain de 671 m2 sis au 10 Rue Kahina Ariana Jadida sur lequel est édifié une villa se composant d'un 1er étage séparé de 139 m2 batis se composant d'une véranda, un salon, 3 chambres, salle de bain, cuisine, séchoir et d'un

2ème étage séparé de 108 m2 bâtis se composant d'un salon, une cuisine, une salle de bain, 2 chambres, un séchoir et une véranda et un local commercial de 22 m2 et un studio de 17 m2 se composant d'une chambre salle d'eau, cuisine et un studio de 23 m2 se composant d'une chambre et un salle d'eau cuisine et 1 kiosque de 12 m2 et d'une clôture de 13,65 m.

Mise à prix : 1.191.502d,000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 12/7/2021 devant le tribunal de 1ère instance de l'Ariana à partir de 9h00.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T00612VEPA1

Vente aux enchères

Etude du maître Ahmed ZAGHDENI, avocat à la cour de cassation à Médenine

Tél: 75640229

Le saisissant : société BEST du marbre et Granit en la personne de son représentant légal Ayed Bez, son siège social est à la zone industrielle Sidi Daoued Gabes 6000.

L'avocat poursuivant : maître Ahmed Zaghdeni, l'avocat à la cour de cassation dont le bureau est situé au 11 rue 2 mai 1966 - Médenine.

La saisie : Salha Bent Belgacem Mahdeoui, femme de foyer, demeurant à la rue Limem Khatib, route de Beni Khedache - Médenine.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi le 12 juillet 2021 à 9 h à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine.

Visite du bien immobilier : pour plus d'informations, contacter maître Ahmed Zaghdeni, l'avocat à la cour de cassation à Médenine et au greffe du tribunal de première instance de Médenine pour voir le cahier des charges ou le cahier des charges est déposé, la visite du bien immobilier peut être faite tout les jours de la semaine durant les horaires administratifs que se soit directement ou en coordination avec le demandeur de poursuite.

La mise à prix : onze mille deux cent huit dinars 600 millimes (11.208.600 TND) après la diminution d'un taux de 40 % conformément à la loi après qu'il soit (18.681.000 TND).

Type du bien immobilier : Un bien immobilier consistant en un garage valable comme local commercial situé à la route de Tataouine section D'abebsa Médenine Nord et il est le local ouest de l'ensemble de trois locaux attachés ouvrant du nord à la route revêtue et limité de l'est par le reste des locaux à la propriété de la saisie; du sud par le reste de la propriété de la saisie et de l'ouest une route en sable, étant récemment construit, les murs sont en briques et le toit en dalle de ciment armé et briques ourdi pour une superficie totale de 28.74 m2.

2021T00628VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Les héritiers du feu Bilel Bayar :

- Son père Fehri Ben Sadok Bayar, titulaire de la C.I.N n°01730868, demeurant à la rue des Orangers Nabeul.

- Sa mère Nabiha Bent Mohamed Sokah, titulaire de la C.I.N n°01648024, demeurant à la rue des Orangers Nabeul.

L'adversaire : Noomene Ben El Kileni Bouthriwa, titulaire de la C.I.N n°05117961, demeurant à Garaat Sassi Korba gouvernorat de Nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Narjes Hamdi Avocate à la cour de cassation, son cabinet sis à 110, Avenue Hédi Chaker Imm Hichri, Nabeul, M.F : 000/P/A/571280/Z.

Désignation des immeubles :

- Immeuble 1 : 6181.3281 parts indivises du titre foncier n°574324 dit «Moufida IX» constitué d'un terrain agricole de 7 parcelles, d'une superficie totale de 04 Hectares 19 Ares 10 Centiares, divisée en 41910 parts, située à Garaat Sassi Korba gouvernorat de Nabeul.

- Immeuble 2 : 720.5595 parts indivises du titre foncier n°623488 dit «Etakadom» constitué d'un terrain agricole de 6 parcelles, d'une superficie totale de 01 Hectare 39 Ares 51 Centiares, divisée en 13951 parts, située à Garaat Sassi Korba gouvernorat de Nabeul.

Mise à prix :

La mise à prix des parts objet de l'adjudication après la déduction de la proportion légale de 40% est fixée comme suit :

- Immeuble 1 : Cent quarante huit mille trois cent cinquante et un dinars 875 Millimes (148.351,875).

- Immeuble 2 : Huit mille six cent quarante six dinars 714 Millimes (8.646,714).

La mise à prix de la totalité des parts objet de l'adjudication après la déduction de la proportion légale de 40% : Cent cinquante six mille neuf cent quatre vingt dix-huit dinars 589 Millimes (156.998,589).

Visite des immeubles objet de l'adjudication : La visite s'effectuera tous les jours sur le lieu même.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 12/7/2021 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul à partir de 9h.

Observation : Tout enchérisseur intéressé doit consigner le tiers du prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire invocable et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur de Nabeul.

2021R01669VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître MOHAMED ACIL MASMOUDI

Avocat à la cassation

15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis

Tél. : 71.888.845

Fax : 71.888.524

1- Le poursuivant Nabil ben Younes, demeurent à Tunis, son domicile élu le bureau de son avocat Maître Mohamed Acil Masmoudi Avocat à la cassation 15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis.

2- Partie saisie : Celui qui reste des Héritiers du feu Ali Issa Yarou son fils Taoufik Ali Issa Yarou, demeurant à son domicile élu le bureau de son avocat Maître Mounir à rue des états unis le Belvédère Tunis 2.

3- L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Acil Masmoudi Avocat à la cassation 15, Avenue Slimane Ben Slimane Manar 2 Tunis

4- La désignation de l'immeuble : Il s'agit de l'immeuble sis au 30 Bis Rue des Fatimides Le Bardo objet du TF n° 68809 Tunis dénommé Al Hana, Toutes les parts indivises qui s'élèvent à 671/273, Il consiste en :

Un terrain de forme connexe sa façade principale sur la rue des fatimides n° 30 bis, ses limites sont précises sur les lieux sur une partie par la rue susmentionnée et pour le reste par des immeubles voisins. L'immeuble se compose d'un dépôt ouvrant sur la rue des fatimides

incorporant 2 bureaux et une grande salle d'une superficie de 165 m2 avec une construction en cour de réalisation à l'arrière ayant son entrée à travers un passage sur la rue des fatimides (juste le plafond) à coté de cette construction des escaliers et une toilette d'une superficie de 78 m2.

5- La mise à prix : Fixée à la somme de deux cent soixante Mille cinq cent cinquante dinars (260.550d000) et ceci d'après une expertise réalisée par M. Othmen Mehri sur ordonnance du tribunal de 1ère instance de Tunis le 10/6/2020 sous le n° 50588.

6- Date, heure et lieu de l'adjudication : Le cinq novembre Deux Mille dix-neuf (13/7/2021) à 9H du matin et les heures qui suivent à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis.

7- La visite de l'immeuble : Tous les jours tout au long de la semaine.

Observation : Pour plus de renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien être munis d'un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable, les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat, les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2021R01673VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tel : 71 237 601/98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au R.N.E. sous le n°1237/A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice : Société LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MEDITERANEENES, S.A.R.L, R.C 175011997 B représenté par son gérant, siège social sise à Tunis 39 rue 8002 Immeuble LE CARREFOUR App 4.7 Montplaisir, gouvernorat de Tunis.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F : 222720KAP000.

4) L'immeuble mis en vente : C'est un Immeuble objet du T.F n°639565 Nabeul dénommée "EL MOUTAOUISITIA" d'une superficie de 1849 m² situé à la zone industrielle de Grombalia gouvernorat de Nabeul, l'immeuble se compose d'un bâtiment de 2 étages avec toutes les commodités avec un bâtiment réservé à l'administration d'une superficie de 666 m² du r.d.c et 666 m² pour le 1er étage avec un local pour le gardien d'une superficie de 13 m². L'immeuble est clôturé.

Le local est équipé de toutes les commodités nécessaires électricité, eau potable et Onas.

5) Prix de la vente : est fixé à 1.059.927.790 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 12/7/2021 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Grombalia.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2021R01699VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Immeuble non titré)

Après réduction de la mise à prix de 40%

Cabinet Maître Najet Dhaiba

Tél : 75 271 618

Créancière poursuivante : Mabrouka Bent Ahmed Khalfali, son domicile élu chez cabinet maître Najet Dhaiba Avenue Farhat Hached 2ème étage, Gabès.

Débiteur saisi : Mouhamed Ben Salah Gamaghui demeurant rue el Bahrain el Hamma Gabés

Avocat poursuivant : Maître Najet Dhaiba Avenue Farhat Hached 2ème étage, Matricule fiscal n°1070993Y/A/000

Propriété à vendre : la totalité du bien immobilier sis rue el Bahrain partie nord el Hamma Gabès délimité par rue el Bahrain du nord et de l'ouest Salah Ben Bechir Gamaghui et de l'est Mouhamed Ben Cherif Ganfoudi et de sud Mouhamed Lassoued, constitué d'un couloir couvert sur lequel une salle de bain et une Kitchenette sans carrelage, une salle de séjour et une petite chambre à coucher avec carrelage, superficie de terre selon l'expertise 91.20 m², couvrant d'une superficie de 103.20m².

Mise à prix : le prix d'ouverture est fixé après la réduction judiciaire à la somme de dix huit mille quatre cent trois dinars et 200 millimes (18.403.200d) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu d'adjudication : lundi le 5/7/2021 à partir de 9 heures du matin à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès.

Conditions de visite des l'immeuble : tous les jours dés le dépôt de cahier de charge au tribunal jusqu'à la date de l'adjudication.

Pour d'amples renseignements s'adresser au cabinet de Maître Najet Dhaiba Avocate poursuivante ou au greffe de tribunal de première instance de Gabès pour prendre connaissance du cahier de charge.

Pour participer aux enchères : il faut déposer au moins un 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié, les enchères sont portés par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021R01723VEPA1

Ajournement de l'audience de l'adjudication et rabaissement de quarante pour cent (40%) de la mise à prix initiale

Partie poursuivante : 1/ Saida Sfar, propriétaire indivisaire, demeurant 479 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de la CIN n°03903914 et 21 Fatma Haj Salem, propriétaire indivisaire, demeurant 675 Avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia, titulaire de CIN n°03833496

Partie poursuite : 1/ Mohamed Hedi Elmabrouk, 2/ Mohamed Elmabrouk, 3/ Massoud Elmabrouk, 4/ Elhabib Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant tous impasse Aouled Nejim ruelle de l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia et 5/ Latifa Elmabrouk, propriétaire indivisaire, demeurant à la rue Mohamed Ben Amor Hiboun Mahdia.

Avocat poursuivie : Maître Abderrazak Chebbah Elbey, Avocat à la Cour d'Appel, Rue de la Justice immeuble Molka Mahdia.

Immeuble mis en vente : il s'agit de la totalité de l'immeuble situé à l'endroit connue de forêt de Hiboun route Dkhila Mahdia consiste d'un lot de terrain agricole de forme oblique contenant 9 amandiers, 1 figuier et 1 olivier situé au bord délimité du nord par le terrain de Fethi ben Amor

Allaya de l'est par le terrain des héritiers Fekih Salem Ben Amor et le terrain des héritiers Salem Fekih et du sud route dkhila et de l'ouest par le terrain de Mohamed Salah Baklouti d'une superficie de 9139m².

Le montant d'ouverture de vente de l'immeuble : le prix est fixé à cinquante-quatre mille huit cents trente-quatre dinars (54.834.000DTN) après la réduction de la mise à prix initiale de 40%, on lui ajoute les frais de la première audience d'adjudication fixé par le tribunal à deux milles six cents trente-six dinars 773 millimes (2.636.773DTN) et les frais et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : la vente du bien objet de jugement de licitation aura lieu 10/7/2021 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia au palais de justice Taieb Mehiri Mahdia.

Visite du local et conditions : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours du 8h du matin jusqu'à 18h du soir.

2021S00662VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son représentant légal, demeurant à la rue Houland n°3 Tunis, Immatriculée aux RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Mohsen Ben Ameur Ben Hadj Hassine, gérant, Titulaire de la CIN n°04046627 demeurant à la rue Bir Ben Fraj Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "Mohsen" objet du titre foncier n°34957 Monastir sis à Sidi Ben Jha, Menzel Nour, d'une superficie de 2551 m², consistant en un terrain agricole, ouvrant sur une piste agricole.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 14/7/2021 à 9h.

Mise à prix :

Quinze mille trois cents six dinars (15.306,000D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00663VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis, Immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B187881996, T.V.A 000110F en sa qualité de créancière saisissante.

Partie saisie :

Les héritiers de Feu Amor Ben Sadok Ben Jedida et de sa veuve défunte Borkana Majbri :

Fetiha, Leila, Nabiha, Karima, Mohieddine, Raouf, Nebil.

Les héritiers de Mohamed Habib Ben Jedida : sa veuve Raoudha Meddeb et ses enfants Adnane, Jihed, Wafa.

Les héritiers de Farida Ben Jedida : Sofiane et Mohamed Habib Ben Hadj Hessine, Habitant tous à Mesaadine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la parcelle n°E982, objet du Titre Foncier n°49420 Sousse, d'une superficie de 1121 m², consistant en un terrain nu destiné à la construction, située au centre ville sur une voie goudronnée à Messadine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 15/7/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent trente quatre mille cinq cents vingt Dinars (134.520,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00664VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant

Partie saisie :

Les héritiers de Feu Bechir Ben Kantaoui Jegham sa veuve Anissa Bouaouina et ses enfants : Kantaoui Karim, Mariem, Samia, habitant tous à la rue Balkiss Tunis.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°150771 Sousse, parcelle n°1, d'une superficie de 2075 m², située à Foukaia Hammam Sousse, consistant en un terrain agricole implanté de 25 oliviers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Sousse 2 le 12/7/2021 à 9h.

Mise à prix :

Soixante deux mille deux cents cinquante Dinars (62.250,000 D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00665VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie TUNIS, Immatricule RN E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame, Fathia Bent Ben Issa Ben Hadj Taher, titulaire de la C.I.N n°03993828 demeurant à rue Imam Ghazeli Ksour Essaf Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cassation Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°4871 Mahdia, d'une superficie de 229 m², issue de la rue Imem Ghazali à Ksour Essaf, terrain clôturé sur lequel est édifié une villa d'un seul niveau composée d'un salon de 3 chambres, et une salle de bain, suivie d'une cuisine et salle d'eau extérieure donnant sur une terrasse non couverte avec collecteur d'eau pluviale.

Total de la superficie couverte 160 m² (villa et dépendance), avec Garage de 37 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Mahdia le 12/7/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quatre vingt douze mille cinq cents soixante deux Dinars (92.562, 000 D) après abattement de 40 % de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00666VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Mohamed Mustapha Ben Mustapha Ben Mohamed Ben M'Rad, Titulaire de la CIN n°05560669, demeurant à 22 lotissement Ghannouchi Oued Ghénim Sousse.

2- Madame Sondos Bent Khelifa Ben Mohamed Metaouaa, Titulaire de la CIN n°05595816, demeurant à 22 lotissement Ghannouchi Qued Ghénim Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°114074 Sousse dénommé "Hanen" parcelle n°1, d'une superficie de 432 m², située à Oued el Kharoub Sousse, consistant en un terrain destiné à construction.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 15/7/2021 à 9h.

Mise à prix :

Soixante dix sept mille sept cent soixante Dinars (77.760.000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00667VEPA1

Vente aux enchères publiques

1- Poursuivant :

La société EL AKSA représentée par son gérant, Société SARL, immatriculée au Registre de commerce sous le n°B2718372005, ayant son siège social à cap marina monastir, ayant élu domicile à cabinet maître Fathi Gharbi, avocat à la cour de cassation, titulaire du M.F N°779416-v, sis à la rue 14 Janvier 2011, immeuble mesk ellil bureau n°50 5ème étage Sousse.

2- Avocats poursuivants :

1- Maître Atka Chebil, avocate à la cour de cassation, titulaire du M.F N° PA412674E, ayant son cabinet à 31, avenue Léopold Senghor route de Tunis Sousse et 2- Maître Fathi Gharbi, avocat à la cour de cassation, titulaire du M.F N°779416-v, ayant son cabinet à rue 14 janvier 2011, immeuble mesk ellil bureau n°50 5ème étage Sousse.

3- Titre d'exécution :

La saisie a été opérée en vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Monastir sous le n°184/16 en date du 13/4/2018.

4- Débiteurs :

La société de promotion touristique "شركة البعث السياحي" représentée par son gérant, Société SARL, Immatriculée au Registre de commerce sous le n°B243022005 ayant son siège social à la rue Youghorta n°128 Mutuelle ville Tunis.

5- Caractéristiques du chalutier :

Chalutier dénommé «LEOP», en bois, immatriculé sous le n°TG.986, de nationalité tunisienne, dimension 75TX,50, ayant 21 m de long, 5.40 m de large, profondeur 2.22m , équipé de 2 moteurs type GM puissance de chacun 655 chevaux (655x2) immatriculé sous le n°71227300, il se trouve à elmancher de la société poursuivante au port de pêche elghadir Monastir, dans un état au dessous de la moyenne , ces deux moteurs sont en panne et le séjour n'est pas équipé.

6- Mise à prix :

Trente mille dinars (30.000.000d) en sus des frais qui seront fixés par le tribunal lors de l'adjudication.

7- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le 14/7/2021 à partir du 9h du matin.

Observation :

- La visite du chalutier se fait chaque jour pendant les heures de travail

- La participation aux enchères se fait par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers du montant de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié du même montant.

- Pour plus d'informations, contacter les avocats poursuivants ou le greffier du tribunal de première instance de Monastir.

2021S00668VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisisseur : Rafik Ben Hassen Abdelkrim, travailleur à l'étranger et demeurant à Immeuble Ennour rue Azzouz Boukhriss Chérif Sahloul III Sousse, C.I.N. n°03926881 et qui a élu son lieu de contact le bureau de son avocat Maître Kamel Chérif sis à l'avenue Béchir Sfar Mahdia, Immatriculation fiscale: 070 1828/P - A - P - 000

A l'encontre de : Jalel Blkhouja, actif et demeurant au 5, rue Sahnoun Saidia Bardo, C.I.N. n°03806304

Avocat poursuivant : Maître Kamel cherif, avocat près de la cour de cassation, dont le bureau est sis à l'avenue Béchir Sfar à Mahdia.

Le bien immobilier saisi : Toutes les parts illimitées au nombre de 02 parts de la totalité de 12 parts qui font la totalité de l'immeuble sis à Borj Erras à la vieille médina de Mahdia et représentant un habitat dont l'ouverture est au sud et de style arabe. Il est composé de deux niveaux : Le rez-de-chaussée se compose d'une entrée avec une première porte donnant au sud sur la voie publique et avec une deuxième porte donnant au nord sur un préau dont les mensurations de l'intérieur : la longueur 2.92 m et la largeur 1.90m. Le plafond est en dalle et le

parterre est en carrelage. Un préau rattaché à l'entrée précitée d'une longueur de 3.22 m et d'une largeur de 2.33 m. Le toit est en dalle et le parterre est recouvert de carrelage. Il est relié au nord d'un couloir de 2.85 m de long et de 1.2 m de large et donne par une porte du nord au patio de l'habitat qui est composé de : - Une première chambre dont l'ouverture est au sud et se situe au côté nord de l'immeuble, ses mensurations de l'intérieur 9.53 m de long et 2.37 de large. Le toit est den dalle et le parterre en carrelage coloré et ancien, - Deuxième chambre avec une entrée à l'est et se situe au coté ouest de l'immeuble, sa longueur est 9.53 m et sa largeur est 2.37 m, son toit est en dalle et le parterre est en carrelage coloré et ancien. A son coté sud existe un petit sous-sol. - Une chambre dont l'entrée est à l'ouest, se situe au milieu du coté est de l'immeuble, sa longueur de l'intérieur est 4.50 m et sa largeur 1.50 m son toit est en dalle et le parterre est en carrelage coloré et ancien.

A son coté nord un petit dévidoir, son entrée est à l'ouest où il y a un puits pour les eaux de pluie dont la longueur de l'intérieur est 1.75 m et la largeur 75 cm. Quant au côté sud-est de l'immeuble, il représente une cuisine dont l'entrée est au nord dont la longueur de l'intérieur 3.33 m et la largeur 1.73 m et s'y trouve du côté ouest un WC et une salle de bain d'une longueur de 2.03 m et d'une largeur de 1.73 m et juste au milieu de tout ça, un patio non couvert et dont le parterre en dalle d'une longueur du côté du sud 5.24 m ; de l'est 5.34 m ; du nord 5.26 m ; de l'ouest 5.28 m. Quant à l'étage, il est construit sur les deux côtés sud et ouest de l'immeuble et l'accès est assuré par des escaliers sis au coin sud-ouest de l'immeuble et précisément du côté ouest de l'entrée sus-indiquée. Le toit de cet étage est en dalle et son parterre est en carrelage et il est composé d'un couloir, un salon, deux salle à coucher, une cuisine, salle de bain et WC. Sa superficie couverte selon les mensurations 87 mètres carrés. L'ensemble de l'immeuble est limité du sud par une voie publique où est l'entrée et est connu par la rue Hadj Mohamed Abdessalem d'un côté et de l'autre un immeuble appartenant à Youssef Ben Mustapha Khouaja, de l'est Immeuble construit et appartenant à Mahmoud Ben Mustapha Khouaja, du nord un immeuble construit appartenant aux héritiers des fils de Hadj Youssef et de l'ouest immeuble construit appartenant aux héritiers de Ouled Hammouda. La superficie totale de l'immeuble est 139 mètres carrés; l'immeuble est fourni par les commodités principales telles que l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix : La valeur de l'immeuble est fixée à cent quatre vingt deux mille huit cent cinquante dinars (182.850.000). Ainsi, la mise à prix de la vente des parts saisies représentant 02 parts non limitées d'un total de 12 parts à trente mille quatre cent soixante quinze dinars (30.475.000) et les frais fixés par le Tribunal sont en sus.

Date et lieu de l'adjudication : La vente de l'immobilier est fixée auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia le lundi correspondant au douze juillet deux mille vingt et un (12/7/2021) à neuf heures du matin et les heures qui suivent.

Visite de l'immeuble : Il est possible de visiter le bien immobilier mis à la vente à tout moment.

Participation à l'adjudication :

La participation à l'adjudication est permise à tout intéressé par le biais d'un avocat non stagiaire et après avoir présenté une justification du blocage du tiers de la mise à prix. Quant à la participation des étrangers, elle est assujettie à l'obtention d'une autorisation préalable du gouverneur.

2021S00669VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Alaya Gouiaa A12141996 ; rue Abou Zommaa Belaoui Kairouan.

Partie saisie : Zouhaier Ben Amor Dorbez; c.i.n 05525463; 13 rue La République Kaala Sghira.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F : 992683/G rue de l'Indépendance Sousse.

Immeuble saisi : les parts indivises soit 1/8 parts dans l'immeuble à Kaala Sghira Sousse; ses limites : de l'Orion passage pour l'Av Habib Bourguiba de Sud passage et de l'Orion et au fond terrain nu et le cimetière islamique et de l'Est Lot n°2 bâtit d'un rez-de-chaussée et deux étages.

Mise à prix : 46.125,000 dinars les dépenses complémentaires de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédé le 12/7/2021 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse2.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00670VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Une vente aux enchères publiques aura lieu le Mercredi 14-7-2021 à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Monastir.

Le poursuivant : Tarek Ben Moustafa Al Hajri, ingénieur demeurant à L'immeuble rue Karkena le bardo Tunis.

Le débiteur saisi : Sami Ben Abdelkader Mhenni, employé, demeurant cabinet maitre Hichem Memmi Av Habib Bourguiba Ksar Hellal.

L'avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Cheikh, avocat prés de la cour de cassation, demeurant au Complex Borj Khefacha 3ème étage Monastir.

L'immeuble saisie : Villa sise rue Moez Ibnou Badiss Sayada Lamta de superficie égale à 1500 m2 (1035 m2 selon l'expertise) se composant d'une entrée couverte ayant la forme d'une dome, sa porte est artisanale ouvrant sur une construction de 2 étages ouvrant sur une terrasse ayant un garage au rez-de-chaussée et des chambres au 1er étage et en face 3 domes couvrant un grand salon de 10 sur 15 environ et à coté d'une cuisine, une salle de bain et des toilettes suivie par des escaliers menant à une terrasse à l'étage et en face une grande piscine suivie par un grand jardin couvert de pelouse et à coté de l'entrée un garage pour les voitures.

Sise à coté de la résidence Latifa et une voie ferrée, une impasse suivie de la maison Nourdine Ajroud et la rue Moez Ibnou Badiss.

La mise à prix : Est de sept cent trente huit mille neuf cent dinars (738 900 000).

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les dimanches de chaque semaine de 9h du matin à Midi.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir où a

été déposé le cahier de charge ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Maître Hatem Ben Cheikh, demeurant au complexe Borj Khefacha 3ème étage Monastir.

2021S00672VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mme Islem Bent Mohamed Laadhar (Débitrice), titulaire de la CIN 01339195 délivrée le 7/08/2012 y demeurant Route de Kaid Mhamed Km 1 Sfax.

Avoat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Maala Huissier Notaire sous le n°28231 le 22/3/2021 sur toute la totalité de la propriété non enregistré représentante d'une parcelle de terrain presque rectangulaire sise à la Rue Taoufik El Hakim entre la ceinture n°5 qui relie les deux routes Gremda et Taniour Sfax de superficie est de 1286.00 m².

Au centre de ce local est édifié un local pour habitation représentant une villa moderne de superficie couverte est de 280m² environ qui se compose de : hall, salon, 3 chambres à coucher, salle de bain, wc, cuisine, débarras et piscine équipée qui se trouve en face de la construction du coté sud de la propriété de superficie est de 32 m² avancé par un espace technique spécial pour le fonctionnement et maintenance de piscine.

La superficie carrelée entourant de piscine est de 270 m².

Au coin Nord-Est de la parcelle de terrain se trouve des sortes de superficie couverte est de 49 m² environ qui se compose d'une garage pour la voiture qui suit une chambre pour le gardien qui suit un débarras.

Au coin Sud-Est de la parcelle avancer la piscine se trouve une petite cuisine, douche et une toilette de superficie couverte est de 39.60m².

Les limites de cette propriété : de l'ouest Rue Taoufik El Hakim qui mène à l'entrée de la villa de l'est Ahmed Kaoubaa, du Sud Fendri et Hchicha et du Nord Sofiène Dammak.

Mise à prix : Tout le saisi est fixé à huit cent quatre vingt dix sept Milles Dinars (897.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 12 juillet 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Abou Kacem Echebbi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les Kacem Echebbi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 299.000.000 D par l'Intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2021X00689VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : Bh Bank (Banque de l'Habitat avant), représentée par son directeur général, société Anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B138811996 et au registre national des entreprises sous n°B024588W dont le siège social est situé 18 Avenue Mohamed V Tunis 1080, agence Route de Gabès Sfax; son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Samir Ben Mohamed Hadj Hmida (débiteur hypothécaire), titulaire de la CIN 05258845, commerçant non inscrit au registre de commerce demeurant à la Route de Mharza Km3 Résidence Slim Bloc A n°3 Cité el Habib 3052 Sfax.

2) Sahar Bent Jamel Ben Hassana (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 08756863, directrice Commerciale d'une société demeurant Route de Mharza Km3 Résidence Slim Bloc A Cité el Habib 3052 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n°6867, le 23/3/2021 et inscrit le 29/3/2021 (vol Sfax 02/2021 n°1194) et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le n°6867 le 29/3/2021 sur la totalité de la propriété enregistré représenté parla totalité d'une parcelle de terrain déformée sise à la route de Tunis Km 10 Sfax ville exactement à la ceinture pavée qui relie Sakiet Ezzit et Cité El Ons, clôturée par mur Sud et autre ouest en pierre de hauteur 2 m, de superficie est de 2026.00 m² qui est objet de titre foncier n°17670 Sfax nommé "Achraf" enregistrée à la conservation Foncière sous n°17670 Sfax déposée à Sfax vol 26 sous n°322, hypothéquée au profit de BH Bank.

Les limites de la propriété : du Sud la propriété de Achraf et Adel Maalej, de l'est entrée de largeur est de 8.00 m d'où son entrée ; de l'ouest la propriété de Abderrazek et Adel Maalej et du Nord une parcelle de terrain à la propriété de Bouchhima.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hypothèque d'un montant 76.000.000 D enregistré le 23/6/2011 (vol Sfax 01/2011 n°4180) au profit du saisissant.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 29/3/2021 (vol Sfax 02/2021 n°1194) au profit du saisissant.

Mise à prix : est fixée à deux cent soixante seize Milles Dinars (276.000.000D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le lundi 12 juillet 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax, sise à la Rue Abou El Kacem Echebbi.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif. Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix soit 92.000.000 Dinars par l'intennédiaire d'un avocat avant l'adjudication et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr le gouverneur compétent Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax ouest déposé le cahier des charges.

2021X00690VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Hafedh Ben Ali El Mechri (débiteur - hypothécaire) électricien dans une société titulaire de la CIN n°05240880 demeurant à la Route de Gabès Km9 Cité Thyna Nouvelle Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'un Commandement valant saisie immobilière fait par l'huissier Anouar Saadaoui sous le n°8042 le 23/3/2021 et inscrit au titre foncier n°101429 Sfax le 29/3/2021 vol Sfax 2/2021 sous n°1196 et suite d'un commandement inscrit valant saisie immobilière fait par le même huissier notaire sous le n°8042 le 29/3/2021 sur la totalité de la propriété enregistrée représentée par une parcelle de terrain déformée, où existe une villa et construction de trois étages (R+2) inachevées sise cité Thyna Route de Gabès Km9 Sfax, l'entrée de la parcelle Nord, Rue Melita inscrit à la conservation Foncière au titre Foncier n°101429 Sfax nommé «Mohamed Amine» qui se compose de la parcelle n°1 et parcelle n°2 déposé à Sfax le 5/6/2010 vol 03/2010 sous n°5907 reçu 02/94015.

Cette parcelle est cloturée des deux cotés Nord et ouest, de hauteur est de 2 m de superficie est de 421 m².

Pour la Villa est inachevée construite au coté ouest de la parcelle n°1 de superficie est de 266 m² qui contient deux chambres, salle de séjour, salon, salle de bain et véranda de superficie couverte est de 112 m² dont 12 m² surface construite hors limite du titre sus cité.

La construction inachevée existe à tout parcelle n°2 de superficie est de 155 m² qui contient 3 étages.

Le RDC se compose de 3 magasins et habitation.

Le premier magasin ouvert Est sur l'avenue Nouira loué, exploité pour (vente essence) de superficie est de 34 m².

Le 2ème magasin attenant au premier magasin du coté sud ouvert Est sur Avenue Nouira loué et exploité pour (vente quincaillerie et autres) de superficie est de 23 m².

Le troisième magasin attenant au 2ème du coté Sud, loué et exploité pour (vente Tabac) de superficie est de 24 m².

Pour le local d'habitation contient un salon, chambre, cuisine, wc et couloir de superficie couverte est de 61 m².

Le premier étage représenté par un appartement inachevé qui contient un salon, salle de séjour, deux chambres, une suite, cuisine, salle de bain, hall, couloir et deux balcons de superficie couverte est de 142 m².

Le 2ème étage se compose de deux studios inachevés, le premier studio contient un salon, chambre, cuisine d'où se trouve un balcon, salle de bain et couloir de superficie couverte est de 55m² le 2ème studio contient un salon d'où se trouve un balcon, chambre, cuisine d'où se trouve un balcon, salle de bain et couloir de superficie couverte est de 87 m², la superficie des balcons de construction est de 35 m² hors limite du titre foncier sus cité.

Les limites de la propriété : du sud Ali Elmechri, du Nord Rue Melita et Salah El Abidi, de l'est Avenue Hedi Nouira et Salah El Abidi et de l'ouest Ali El Mechri et Abderrazek Dhouib.

Les hypothèques qui grèvent l'immeuble :

- Hasnaoui El Amri locataire du magasin n°1 au RDC de l'immeuble saisi exploité pour vente essence de loyer mensuelle est de 150 D demeurant Cité Thyna Route de Gabès Sfax.

- Belgacem Zhaglani locataire du magasin n°2 au RDC de l'immeuble saisi exploité pour vente quincaillerie de loyer mensuel est de 120 D demeurant Cité Thyna Route de Gabès Sfax.

- Fatma El Mechri locataire du magasin n°3 au RDC de l'immeuble saisi exploité pour vente Tabac de loyer mensuel est de 130 D demeurant Cité Thyna Route de Gabès Sfax.

- Hypothèque d'un montant 100.000.000 D sur toute la propriété inscrite le 7/12/2011 (vol 2011/2 n°3283) au profit ATB

- Commandement valant saisie immobilière au profit du saisissant inscrit le 29/3/2021 (vol Sfax 2021/02 sous n°1196)

Mise à prix : est fixée à trois cent vingt quatre milles dinars (324.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 14 Juillet 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 2 sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax;

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 108.000.000D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2021X00691VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis.

Partie saisie : Mr. Mohamed Abdelwaheb Triki, C.I.N n°04729133, demeurant au 5 résidence El Moez Marsa Ouest.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre :

La totalité des parts indivises soit 8148.830 parts / 136050 parts revenants au débiteur saisi dans l'immeuble objet du TF n°45947 Tunis dénommé "Monaco Terranova" d'une superficie totale de 136050 m² sis dans une zone agricole à l'est de Sabelet Ben Ammar au bord d'une route secondaire dérivant de la route régionale menant à Borj Touil en passant par le centre commercial «Géant» consistant en un terrain agricole dont une partie est implantée d'oliviers et dont l'autre est un terrain nu.

Mise à prix : (941.889,034 D.T) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise judiciaire.

Date et lieu de la vente : le lundi 19 juillet 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 9h du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2021401533VEPA1

Vente enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Zarouani Chawki

Avocat

Rue Farhat Hached Gafsa

Tel : 76.220.991

MF : 477947Q

Le Créancier saisissant : Chadhlia Ben Ibrahim Gouader demeurant Ksar Gafsa.

Le débiteur saisi : Kadri Abdenacer demeurant Ksar Gafsa.

L'avocat poursuivant : Maître Zarouani Chawki Avocat à la Rue Farhat Hached Gafsa Tel : 76 220 991.

L'immeuble à vendre : Il s'agit d'un terrain à usage de construction d'une surface totale de 50 m² situé Ragouba Gafsa.

Mise à prix : 21.500.000 Dinars Plus les frais et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de première instance de Gafsa le lundi 12 juillet 2021 (12/7/2021) à neuf heures du matin.

Conditions de la vente : Pour pouvoir participer aux enchères la 1/3 du prix doit être consigné à l'avance.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour tout renseignements, il est possible de s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Gafsa où un cahier des charges a été déposé ou à l'étude de Maître Zarouani Chawki avocat à la Rue Farhat Hached Gafsa.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation de Mr le gouverneur de Gafsa.

2021401534VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques (licitation)

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la Cour d'appel

7 Rue Chott Erromene- Montplaisir Tunis

Demandeurs : Monsieur Abdallah Ben Mohamed Ben Abdelkader Mouley et ses fils Karim et Hazem, élisant domicile au cabinet de leur avocat maître Nizar Snoussi dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene-Montplaisir Tunis, MF n° 1148045K

Partie poursuivie : Anis Ben Abdallah Mouley, demeurant au 83 rue Al Madina El Mounaouara El Mourouj 3 et au siège de la délégation d'El Mourouj conformément aux dispositions de l'article 385 CDR

Descriptif de l'immeuble : villa sise au 83 rue Al Madina El Mounaouara El Mourouj 3 à Ben Arous objet du TF 7078 Ben Arous d'une superficie de 348 m2 composée de :

- Un sous-sol de 2 chambres, cuisine et wc de 30 m2 couvert

- Un RDC avec hall 2 chambres, salon, cuisine, salle d'eau et escalier vers le 1er étage de 124 m2 couvert avec une autre cuisine à l'extérieur de 13 m2

- 1er étage de 4 chambres, salle de bain de 124 m2 couvert

La mise prix : La mise à prix a été fixée à la somme de deux cent quatre-vingt trois mille huit cent trente-neuf dinars 768 millimes (283.839,798 DT) à majorer des frais et débours

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le Jeudi 8/7/2021 à 9 heures du matin au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

A l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un

avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2021401566VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de première instance de Nabeul

Procédure de distribution n°46

Avis d'ouverture de procédure de distribution

Par décision du juge chargé de la distribution auprès du TPI de Nabeul, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés à la disposition des créanciers de Mr Abdellatif Antebli suite à la requête de distribution déposée par la Société Maghrébine de produits céramiques sous la constitution de Maître Khelifi Asma, Avocate à Tunis, de la somme de 15 049 626 dt consignée à la recette des finances de Grombalia selon quittance n°M022855 en date du 12/3/2020.

Tout créancier qui entend participer à la distribution de la dite somme consignée doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation et ce dans les trente jours de la publication au Journal Officiel du présent avis.

Cet avis est rédigé selon les termes des articles 466 et 468 du C.P.C.C ce dernier dispose que «Dans les tente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu ....».

2021R01667VEPA2

Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Jendouba annonce l'ouverture de la procédure de distribution le 4/3/2021 de la somme de 6.682.180 dinars consignée à la recette des finances Jendouba le 12/11/2020 quittance n°M016419 contre Lasaid Ben Ali Dhili Hamdi à la diligence de maître Youssef Gazwani pour le compte Gouvernorat Jendouba dans l'affaire n°57 dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier : petites et moyennes entreprises qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu et ce conformément à l'article 468 du C.P.C.C.

2021R01680VEPA2

Avis aux créanciers

Avis d'ouverture de procédures de distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Zaghouan

Sur ordre du juge chargé de l'examen des requêtes de distribution des biens et de la collocation des créanciers au tribunal de première instance de Zaghouan a eu lieu l'ouverture de procédures de distribution des biens appartenant à la société S.J.F. UNIVERS sise à la zone industrielle Djebel Elouest Zaghouan et ce en montant de 77.350.000 Dinars dossier numéro 114 enregistrement 11, et ce après consultation de la requête de distribution portée par; Hbibi Ezzedine - Ben Ali Mehrez - Nawwi Hamed - Ben Yahia Sofien - Ben Hadj Amara Houcine - Bouselmi Mounir - Ayari Ahmed - Jlibi Fradj - Belabed Faycel - Dhifli Youssef - Dridi Abderrazak - Ksaier Mondher - Khiari Saber - Ferchichi Jalloul - Bouzidi Issam.

Et les documents à elle annexes, notamment la quittance de dépôt numéro M029961 du 11/4/2019 et le certificat de dépôt du 22/4/2021. Tout créancier désirant participer à la distribution des biens doit produire au greffe tous les justificatifs de ses dettes dans les trente jours suivant la publication du présent avis au journal officiel, faute de quoi, son droit à cette participation sera nul. Il doit également lors de dépôt de cela présenter une demande de quota par l'intermédiaire d'un avocat en étude duquel domicile élu de droit pour lui et mentionner sur la demande de quota les motifs de préférence de la dette sur autrui le cas échéant. Le présent avis est rédigé conformément aux dispositions des articles 466, 467 et 468 du code des procédures civiles et commerciales.

2021R01685VEPA2

Société Union Tunisienne du Commerce Electronique s.a.r.l.

«UTECOM»

Rue El Imem Ibnou Maja Khezama Ouest Sousse

Identifiant Unique: 1636380 R

En vertu du jugement urgent de l'affaire n° 60047 du tribunal de 1ère instance de Sousse le 31/3/2021 il a été décidé la nomination de l'administrateur judiciaire Mr Naoufel Bouzgarou pour la géré jusqu'à sa liquidation, et en vertu de la décision du président du tribunal de 1ère instance de Sousse le 21/4/2021 il a été décidé de Nommé l'administrateur judiciaire Mr Makram Ben Abderrahmen, au lieu de Mr administrateur judiciaire Mr Naoufel Bouzgarou.

2021S00634VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

Le 28.4.2014, Monsieur le juge, chargé de la distribution des fonds au Tribunal de Première Instance de Médenine, dans l'affaire n°52, a rendu sa décision qui stipule l'ouverture de procédure de distribution des fonds et de classement des créanciers ; en vue de la distribution de la somme de soixante huit mille cinq cent vingt dinars (68.520.000 D), le prix de la vente consigné dans la caisse des dépôts et consignations suivant quittance n°M031986 du 16.5.2012, en vertu de la requête de distribution des fonds présentée par "Attijari Bank", en la personne de son représentant légal son président directeur général, dont le siège est à 24 rue Hédi Karray, centre urbain du nord 1080 Tunis, par l'intermédiaire de son avocat, Maître Mohamed Mars, avocat auprès de la cour de cassation Médenine contre Guider El Gharbi et la Société grande marbrerie du sud En conséquence, il appartient à tout créancier éventuel de présenter

des justifications de sa créance au greffe du tribunal intéressé dans un délai de trente jours de la date de la publication de cet avis; autrement son droit de poursuite sera déchu.

L'article 468 du code de Procédure Civile et Commerciale stipule ce qui suit : chaque créancier, désirant participer à la distribution des fonds, doit présenter au greffe les justifications de sa créance dans les trente jours suivants la publication de cet avis dans le journal officiel ou de la réception d'une lettre recommandée, autrement son droit sera déchu dans cette participation par l'intermédiaire d'un avocat dont le bureau se trouve légalement au domicile élu du créancier et il doit indiquer dans la demande de participation les motifs de la priorité de la créance sur le tiers, le cas échéant.

Il sera procédé à cet avis par l'intermédiaire de Maître Mohamed Mars, avocat auprès de la cour de cassation, à Médenine, en exécution du jugement préparatoire rendu par Monsieur chargé de la distribution des fonds et du classement des créanciers au tribunal de première instance de Médenine, du 24.02.2016.

2021X00664VEPA2

Nomination d'administrateur judiciaire

Société Green Panel de Technologie Jorat Tunisie

I.U : 1278700R

En vertu de la décision rendue par le vice-président du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 923 daté du 20/5/2021, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et de l'ouverture d'une période de contrôle de gestion dans un délai maximum de neuf mois au profit de la société Green Panel de Technologie avec la nomination de Madame Nadia Ghanmi juge commissaire et de Maitre Aifa Badreddine administrateur judiciaire pour étudier le plan de sauvetage, donner son avis et le modifier s'il le faut, contrôler les actes de gestions. Ceci dit les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains d'administrateur judiciaire et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bur: B3.5, Montplaisir- Tunis.

2021401482VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance n°99075 au rapport du dossier n°08 rendu par le Tribunal de première instance d'El Kef, il a été décidé la nomination de Mr Rahmouni Bilel en tant que liquidateur en vertu de liquider la succession du El Ben Ayech au lieu du défunt Ben Dhif Ezzeddine en vue de la recenser, l'administrer et la repartir entre les héritiers. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à la rue 18 Janvier immeuble n°19 Amen center Appartement AR2, Ariana 2080. (tel 71.709.153 fax : 71.709.863).

2021401489VEPA2

Avis

En vertu de l'ordonnance n°99079 au rapport du dossier n°22 rendu par le Tribunal de première instance d'El Kef, il a été décidé la nomination de Mr Rahmouni Bilel en tant que mandataire judiciaire du terrain agricole nommé Ssad El Werghi au lieu du défunt Ben Dhif Ezzeddine en vue de la recenser, l'administrer et la repartir entre les héritiers. Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné à la rue 18 Janvier immeuble n°19 Amen Center Appartement AR2, Ariana 2080 (tel 71.709.153 fax : 71.709.863).

2021401490VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CARGOTRAIL

S.A. au capital de 600.000 Dinars

Route de Sousse Km 13 2034-Ez-Zahra

Identifiant RNE : 1076826J

CNSS : 25423090

Messieurs les actionnaires de la société "CARGOTRAIL" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15/7/2021 à 12h à Ez-Zahra Route de Sousse Km 13, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Lecture des rapports de gestion des exercices 2012 et 2013.

3/ Approbation des états financiers des exercices 2012 et 2013.

4/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2012 et 2013.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus aux administrateurs.

7/ Fixation des jetons de présence.

8/ Octroi d'une mission d'audit des exercices antérieurs à un commissaire aux comptes.

9/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2021T00604SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle (exercice 2020)

Skanes - Rivage S.A

Capital 270.000 D.T

Siège social : Hôtel Rivage Skanès-Dkhila- Monastir

Messieurs et mesdames les actionnaires de la société SKANES RIVAGE, sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 8 juillet 2021 à 11h00 du matin au bureau de la Présidente du Conseil d'Administration, sis au Pacha Centre à la Rue Khéreddine Pacha à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'Administration afférent à l'exercice 2020,

- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif au même exercice,

- Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration, du Bilan et des états financiers arrêtés au31 Décembre 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

- Questions diverses.

2021T00611SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA AFRICA

SA au capital de 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 1564248P

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 - Rue Newton N°2

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA AFRICA SA»

sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 12 juillet 2021 à neuf heures au siège social de la Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Affectation des résultats de l'année 2020

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative au transfert du siège social de la Société

- Approbation des décisions du Conseil d'Administration du 31 mai 2021 et du 3 juin 2021

- Pouvoirs pour formalités.

2021R01663SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société ACTIA AFRICA

SA au capital de 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 1564248P

Siège social : Zone Industrielle Chotrana 2 - Rue Newton n°2

Les actionnaires de la société anonyme dite "ACTIA AFRICA SA" sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 12 juillet 2021 à douze heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de non dissolution de la Société conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales

- Limitation de l'age de la direction générale à soixante-cinq ans

- Modification corrélative des statuts

- Approbation de la modification de l'article 4 «siège social» des statuts de la Société

- Agrément d'un nouvel actionnaire

- Mise en conformité des statuts avec la loi 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'Investissement

- Approbation des décisions du Conseil d'Administration du 31 mai 2021

- Pouvoirs pour formalités.

2021R01664SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM

S.A au capital de : 38 000 000 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi

Immeuble Maghrebia 1080 Tunis Cedex

I.U : 020078K

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Hôtelière El Hammam S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 30 juin 2021 à 10 heures au Boulevard Mohamed Bouazizi, Immeuble Maghrebia 1080 - Tunis Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

4. Quitus aux administrateurs.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6. Mandat d'Administrateurs.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R01672SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

La Société d'Etudes et d'Aménagement La Marina Hammamet - SUD «SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 de dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Messieurs les actionnaires sont informés que lors de sa réunion du 4/6/2021, le conseil d'administration de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle à une réunion au Port de plaisance Yasmine Hammamet, le vendredi 9/7/2021, à 10h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020,

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice 2020,

3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020,

4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice clos le 31/12/2020,

7. Affectation des résultats,

8. Jetons de présence aux administrateurs,

9. Approbation de la décision du Conseil d'Administration réuni le 16/10/2020 relative à la nomination de Monsieur Slim Allouche en tant que membre du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Ali Debaya,

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

11. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

2021R01674SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

La Société d'Etudes et d'Aménagement LA MARINA HAMMAMET-SUD «SEAHMS»

Société anonyme

Capital social : 19.500.000 de dinars

Siège social : Marina Yasmine Hammamet

Messieurs les actionnaires sont informés que lors de sa réunion du 4/6/2021, le conseil d'administration de la société a décidé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à une réunion au Port de plaisance Yasmine Hammamet, le vendredi 9/7/2021, à 12h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modifications des statuts de la société,

2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité.

2021R01675SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30/6/2021

STANDARD SHARING SOFTWARE

Société anonyme au capital social de 10.000.000 de dinars

Immeuble 3S, Rue Abou Hamed El Ghazeli, 1073 Montplaisir Tunis

Identifiant Unique : 0024489T

CNSS : 200280-72

Le Conseil d'Administration de STANDARD SHARING SOFTWARE SA convoque tous les actionnaires de STANDARD SHARING SOFTWARE SA à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le trente juin 2021 à onze (11) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a/ Lecture et approbation du rapport annuel détaillé sur la gestion de l'année 2020,

b/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020,

c/ Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2020 s'il ya lieu,

d/ Affectation des résultats de l'exercice 2020,

e/ Conventions réglementées,

f/ Quitus aux administrateurs, au Directeur Général Adjoint, au Directeur Général et au Président du Conseil d'Administration;

g/ Questions diverses.

2021R01676SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM

S.A au capital de : 38 000 000 DT

Boulevard Mohamed Bouazizi

Immeuble Maghrebia 1080 Tunis Cedex

I.U : 020078K

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique Et Hôtelière El Hammam S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30 juin 2021 à 11 heures au Boulevard Mohamed Bouazizi, Immeuble Maghrebia 1080 - Tunis Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société.

2. Modification corrélative des statuts.

3. Délégation de pouvoirs.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2021R01690SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MULTILAB

SA au capital 346 200 DT

Siège social : Rue de l'Argent ZI El Bousten Soukra

RC : B139412000

MF : 0741267ZAM000

Les actionnaires de la société anonyme MULTILAB, sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le 15 juillet 2021 à 13 :30 h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'activité de la société au cours d'exercice 2020

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020

- Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatif à l'exercice 2020

- Approbation des conventions règlementées effectuées en 2020

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Nomination des administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2021R01697SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2020

Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique

«Hôtel Montazah Tabarka»

Société anonyme

Capital : 10643,700 DT

Siège social : Lotissement Al Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 047986/F/A/M/000

La Société d'Exploitation Hôtelière et Touristique «Hôtel Montazah Tabarka» convoque ses actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 juin 2021 à 14 Heures au siège social de la société et en utilisant les technologies de communication audiovisuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société et les résultats de l'exercice 2020.

2. Approbation des états financiers et du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2020.

5. Rémuneration des membres du Conseil d'Administration.

6. Renouvellement des mandats des administrateurs pour les années 2021, 2022 et 2023.

7. Pouvoirs pour formalités.

2021R01702SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 9 Juillet 2021

Mesdames et messieurs les membres de l'assemblée générale ordinaire de la société V-PRODUCTION S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 9 Juillet 2021 à 11h au siège social de la société sis à l'Immeuble Samarcande App 1-2 Rue du Lac Majeur Les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour la période restante de l'ancien commissaire aux comptes;

- Questions diverses;

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2021R01703SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société EL KANAOUET

S.A. au capital de 5.750.000 dinars

Siège social : Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, angle rue Ahmed Rami, cité les Jardins 1002-Tunis

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendront le jeudi 15 juillet 2021 respectivement à 9h30 et à 11h au siège social de la Société El Kanaouet sis à l'Immeuble Essalem, 34 bis rue Ibn Rachik, Angle rue Ahmed Rami Cité les jardins 1002 - Tunis, à l'effet de délivrer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des opérations sujettes aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6- Renouvellement du mandat des administrateurs du conseil d'administration de la société El Kanaouet.

7- Fixation des jetons de présence.

Assemblée générale extraordinaire :

1- Approbation de l'augmentation du plafond d'emprunt autorisé au Président Directeur Général de la société EL KANAOUET (statuts de la société, article 26 paragraphe 2-b- i : autorisation).

2021R01712SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE AFRICANA "SA"

Société anonyme

Au capital social de 10.650.000 dinars

Siège social : 2, Rue de la Physique Z.I Bir El Kassaa Ben Arous 2013

Identifiant unique : 0381871 K

Les administrateurs de la Société touristique AFRICANA «SA» sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2021 au siège social de la Société à 10 heures et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation de la décision prise par le conseil d'administration pour la désignation de madame Claudine Attia pour signer un contrat de location gérance libre du centre DINA.

- Questions diverses.

2021R01719SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 2 030.000D

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de Prestations Médicales «SO.PRE.M» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le dimanche 4/7/2021 à 10h au siège social de la société à la Clinique Essalem, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2020 et 2021.

- Questions diverses.

2021S00660SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CLINIQUE ESSALEM SO.PRE.M

SA au capital de 2 030.000D

Siège social : Place du Maghreb Arabe 4000 Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société de Prestations Médicales «SO.PRE.M» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Dimanche 4/7/2021 à 11h au siège social de la société à la Clinique Essalem, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020.

- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Fixation des jetons de présence pour l'année 2021.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2021S00661SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société « HOTEL LA GONDOLE»

S.A. au capital de 1 350 000 DINARS

Siège social : Boulevard Hédi Chaker - Sousse

Identifiant unique : 0456056X

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hôtel « La Gondole» sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 3 juillet 2021 à 12 heures au siège social de la société sis au Boulevard Hédi Chaker Sousse, en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Renouvellement des membres du conseil d'administration.

2021S00671SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Kantaoui de Développement du Tourisme de Golf

Société anonyme

Au capital de : 6.000.000 DT

Registre de commerce : B91163212009

Matricule Fiscal : 1120886A/A/M/000

Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société El Kantaoui de Développement du Tourisme de Golf sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 5 juillet 2021 à 12h au siège de la Société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La situation financière de la société et la continuation de son activité.

2. Les pouvoirs.

2021S00689SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique du port El Kantaoui

Société anonyme

Au capital de : 400.000 DT

Registre de commerce : B16971997

Matricule fiscal : 28508W/A/M000

Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique du Port El Kantaoui sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 5 juillet 2021 à 10 H 30 au siège de la Société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La situation financière de la société et la continuation de son activité.

2. Les pouvoirs.

2021S00690SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société TUNIFOOD

SA au capital de 1200.000 dinars

Siège social : Route Mahdia Km25 D B Zied Sfax

RC : N°B0863382007

MF : 1020630VAM000

Messieurs les actionnaires de la Société TUNIFOOD, société anonyme au capital de 1 200.000 dinars, ayant son siège social â route de Mahdia Km 25 Sfax, sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire annuelle relative aux exercices 2019 et 2020 qui se tiendra le mercredi 30 juin 2021 à 10 Heures du matin au siège social de la société sis à la route de Mahdia km 25 pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification et Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2019.

2- Lecture du rapport à l'activité établi par le conseil d'administration pour les exercices 2019 et 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2019 et 2020.

4- Approbation du rapport à l'activité établi par le conseil d'administration des exercices 2019 et 2020.

5- Approbation des états financiers de la société arrêtée au 31/12/2019 et 31/12/2020.

6- Approbation des conventions règlementées prevues par l'article 200 du code des sociétés commerciales et des autres conventions conclues avec les parties liées.

7- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2019 et 31/12/2020.

8- Information des fonctions occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président directeur général.

9- Quitus aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

10- Questions diverses.

11- Pouvoirs pour formalités.

Nous mettons à votre disposition au siège social de la société, le rapport de gestion établi par le conseil d'administration, les états financiers des exercices 2019 et 2020, l'état des cautionnements avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée générale, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2021X00681SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSILOR - SIVO

Société anonyme

Capital social : 23.000.000 DT

Siege social : Zone Industrielle Poudriere I. 3002, Sfax – (Tunisie)

IU : 1234523D

Matricule CNSS : 338588 - 58

Les actionnaires de la société ESSILOR-SIVO SA sont convoqués à une assemblée générale ordinaire, prévue pour le jeudi 15 juillet 2021 à 10 heures au siège social de la Société Zone Industrielle la Poudrière I - 3002 Sfax - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation,

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2020,

6. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2020,

7. Approbation de la rémunération du Directeur Général,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Ratification de la cooptation de Monsieur Alexis Ionine en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Ludovic Mathieu,

10. Nomination des administrateurs,

11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes; et

12. Pouvoirs pour formalités.

2021X00692SANB3

SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA

SA au capital de 4 000 000 Dinars

65, avenue des martyrs Sfax

IU : 0043401Z

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire prévue pour le mardi 13 juillet 2021 à partir de 9 h au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Quitus aux administrateurs, au PDG et au DGA,

- Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE POLYCLINIQUE EZZITOUNA sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le mardi 13 juillet 2021 à partir de 10 h 30 mn au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Délibération sur la situation de la société et prise de la décision adéquate,

- l'approbation du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Questions diverses.

2021X00700SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MAJESTIC HOTELS

S.A au capital : 3.300.000 DT

Siège social : 36 Avenue de Paris - 1000 Tunis

RNE : 0000970V

MF : 000970V/A/M000

les actionnaires de la société Majestlc Hôtels S.A sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 25 juin 2021 à douze heures (12h), au siège social de la société, 36 Avenue de Paris - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1) lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la cession du fonds

de commerce du Laboratoire de pâtisserie exploité par la société.

2) Approbation, s'il y a lieu, de la cession du fonds de commerce du dit laboratoire.

3) Remboursements anticipés des comptes courants actionnaires.

4) Questions diverses.

2021401532SANB3

Convocation

Société de Construction Métallique du Cap-Bon

"COMECAB"

Société anonyme

Capital social : 1 106 000 DT

11, Rue d'Algerie, Tunis

Identifiant unique : 5073Q

Messieurs les actionnaires de la Société de Construction Métallique du Cap-Bon "COMECAB" société anonyme, au capital de 1 106 000 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le vendredi 9 juillet 2021, au 43 Avenue H. Bourguiba, le Colisée, Bureau 358, 3ème étage, 1000, Tunis, sur convocation du Conseil d'Administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

A/ Assemblée Générale ordinaire :

a) Exercice 2018 à 11h :

(1) Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale

(2) Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

(3) Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2018.

(4) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018.

(5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

(6) Renouvellement du mandat des administrateurs.

(7) Ouestions diverses.

b) Exercice 2019 à 12h :

(1) Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale

(2) Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

(3) Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice clos le 31.12.2019.

(4) Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.

(5) Affectation du résultat de l'exercice 2019.

(6) Questions diverses.

B/ Assemblée générale extraordinaire à 13 h :

- Examen de la situation financière de la société et perspectives d'avenir.

2021401538SANB3

Convocation de l'AGO

Société Corporation And Investment

"Société en liquidation"

SA au capital 2.000.000

Siège social : 8 bis rue Mustapha Sfar 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1049287A

Le liquidateur de la société corporation and Investment "société en liquidation", convoque les actionnaires de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 29 juin 2021 à 10h au siège de la société Cruise Tours, Immeuble Cristal Palace Bloc A 3ème étage Lac 1, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'examen et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture et examen des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice 2020.

3- Rapport sur l'avancement des travaux de liquidation.

4- Prorogation du délai de la liquidation.

2021401545SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du commerce international de Tunisie

S.C.I.T

La Société du Commerce International de Tunisie « S.C.I.T » a l'honneur d'inviter ses actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 30 juin 2021 à 11h au siège de la S.C.I.T, sis au 15 rue Oum Laarayes Z.I Saint Gobain - 2014 Mégrine, qui aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et Approbation s'il y a lieu du rapport du Conseil d'Administration Relatif à l'exercice 2020,

2/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020,

3/ Lecture et Approbation des Etats financiers et comptes annexes Arrêtés au 31/12/2020,

4/ Quitus aux administrateurs,

5/ Affectation du Résultat.

2021401549SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle ordinaire (2020)

Société de Liberté d'Exploitation des Eaux Minérales S.A « HAYET »

S.A au capital social de 5.600.000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 9100 Sidi Bouzid

Identifiant Unique : 421684H/A/M/000

CNSS : 102925-08

Le conseil d'administration de la Société convoque les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10/7/2021 à 9 heures du matin au siège de l'unité de production de la société situé à Baten El Gazel Nord à Jelma, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2020.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2020.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

5- Affectation du résultat net de l'exercice 2020.

6- Quitus aux administrateurs.

7- Pouvoirs.

2021401551SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Hôtelière et Touristique HOTEL IBN KHALDOUN

Société Anonyme au capital de 4.200.000 dinars.

Siège social: Immeuble SOFIDE angle rue du métal et rue des entrepreneurs, Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique RNE : 0000738N

Affiliation CNSS: 64630 -28

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 13 juillet 2021 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examen des états financiers de l'exercice 2020,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers,

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Désignation d'un Commissaire aux comptes,

- Délégation des pouvoirs.

2021401552SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA PALACE

Société anonyme Au capital de 5.200.000 DT

Siège social : Kantaoui -Hammem Sousse

RNE : 000411439Q

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA PALACE sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le vendredi 9 juillet 2021, à partir de 9 H au secrétariat permanent de la commission de gestion des biens confisqués sis Avenue Taieb Mhiri le Belvédère Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Assemblée générale ordinaire à 09 H :

- Approbation de la Procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen et approbation des rapports sur la gestion 2010, 2011 et 2012,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2010, 2011 et 2012,

- Approbation des états financiers des exercices 2010, 2011 et 2012,

- Approbation des conventions réglementées,

- affectation des résultats des exercices 2010, 2011 et 2012,

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2013-2014-2015,

- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée générale extraordinaire à 10 H :

- Approbation de la Procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire.

- La régularisation de la situation du capital social en le diminuant de 955 000dt devenant ainsi 4 245 000dt soit l'équivalent de 42450 actions.

- Statuer sur la situation de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021401554SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA PALACE

Société anonyme Au capital de 5.200.000 DT

Siège social : Kantaoui -Hammem Sousse

RNE : 000411439Q

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA PALACE sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le vendredi 9 juillet 2021, à partir de 11 H au secrétariat permanent de la commission de gestion des biens confisqués sis Avenue Taieb Mhiri Le Belvédère Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

Assemblée générale ordinaire à 11 H :

- Approbation de la Procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen et approbation des rapports sur la gestion 2013, 2014 et 2015,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2013, 2014 et 2015,

- Approbation des états financiers des exercices,

- Approbation des conventions réglementées 2013, 2014 et 2015,

- Affectation des résultats des exercices 2013, 2014 et 2015,

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2016, 2017 et 2018,

- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée générale extraordinaire à 12h :

- Approbation de la Procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

- Statuer sur la situation de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021401555SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA PALACE

Société anonyme Au capital de 5.200.000 DT

Siège social : Kantaoui -Hammem Sousse

RNE : 000411439Q

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ET BALNEAIRE HOTEL HOURIA PALACE sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mardi 13 juillet 2021, à partir de 10 H au secrétariat permanent de la commission de gestion des biens confisqués sis Avenue Taieb Mhiri Le Belvédère Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10 H :

- Approbation de la Procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Examen et approbation des rapports sur la gestion 2016, 2017 et 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2016, 2017 et 2018.

- Approbation des états financiers des exercices,

- Approbation des conventions réglementées 2016, 2017 et 2018,

- Affectation des résultats des exercices 2016, 2017 et 2018.

- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

- Pouvoirs pour formalités.

Assemblée générale extraordinaire à 12 H :

- Approbation de la Procédure et le délai de la convocation de l'assemblée générale extraordinaire,

- Statuer sur la situation de la société conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021401556SANB3

Convocation à l'assemblée Générale ordinaire

Société Complexe industriel et technologique du Kef

Société Anonyme

Capital : 8.395.000 dinars

Siège social : Imm. Salim 2ème étage Av. Mongi Slim le Kef

Identifiant unique: 1269601N

Matricule fiscal : 1269601N/A/M/000

Les actionnaires de la Société Complexe industriel et technologique du Kef sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 30/6/2021 à 9 h au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration sur les activités de la Société durant l'année 2019.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour l'année 2019.

3- Lecture des deux rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'année 2019 et approbation des opérations.

4- Quitus aux administrateurs 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Fixation du montant des jetons de présence 2019.

7- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'administration pour les années 2021,2022 et 2023.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022 et 2023.

Les documents relatifs à l'assemblée générale sont disponibles, pour les actionnaires, au siège de la société.

2021401564SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT

Société de Gestion d'OPCVM

Agrément du CMF n°3/2002 du 9 mai 2002

Société anonyme

Au capital social de : 500.000 Dinars

Siège social : Immeuble : Youssef Towers - bloc A, rue du Dinar - Les Berges du Lac II, 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 0817876L/A/M/000

Les actionnaires de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT- Société de gestion d'OPCVM sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, qui aura lieu le mercredi 30 juin 2021 à 15 heures au siège de TUNISIE VALEURS sis à l'immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajène, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31/12/2020 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

4. Approbation des conventions réglementées signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020 ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020;

7. Renouvellement des mandats des administrateurs de la société;

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société;

9. Fixation du montant des jetons de présence;

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2021401573SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE GENERAL FOOD & BEVERAGE - SARL

Capital social : 1.650.000 dinars

Siège social : 11, Rue des Entrepreneurs - Z.I. Aéroport - Tunis Carthage

Identifiant unique : 1591039K

CNSS : 602374-4

Messieurs les Associés de la société GENERAL FOOD & BEVERAGE - SARL sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 30 juin 2021 à 16H la salle de réunion de SECAFE sise au 5, Rue Christophe Colomb - 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un Gérant;

2. Activité au 31 Mai 2021 ;

3. Acquisition d'un fonds de commerce;

4. Augmentation de capital social;

5. Questions diverses.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des associés au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis - Carthage.

2021R01700SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société FAFANY STORE SARL

Capital social : 5000 dinars

Siège social : Centre "X" Manzeh 9 3ème étage bureau C 32

Matricule fiscal : 1678417 SNM000

Les associés dans le capital de la société FAFANY STORE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se déroulera le 30 juin 2021 à huit heures du matin par web meeting pour :

1. Approbation des états financiers

2. Donner le quitus au gérant

3. Affectation de résultat.

2021R01711SRLB3

AUTRES SOCIETES

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE

"Vignerons Coteaux Takelsa"

Capital social : 500 MD

La société mutuelle de base «Vignerons Coteaux Takelsa» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2020 qui aura lieu le 6 juillet 2021 à 9 H du matin au siège de la société sise à El-Arima Takelsa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité moral et financier du conseil d'administration pour l'exercice 2020.

2- Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

4- Approbation des rapports d'activité et des états financiers de l'exercice 2020.

5- Quitus des membres du conseil d'administration.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

7- Fixation du jeton de présence accordé aux administrateurs.

8- Mise à jour de la liste des associés et acceptation des nouveaux associés.

La société informe ses adhérents qu'à partir du 28 juin 2021 elle met à son siège social tous les documents se rapportant à l'assemblée.

2021R01696SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration de la Société mutuelle de Base des Services

Agricoles l'Oasis teboulbou a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à assister à son assemblée générale ordinaire le dimanche 11 juillet 2021 au siège de la Société situé à la rue Habib Bourguiba Teboulbou, à partir de 10 heures du matin.

L'ordre du jour de la réunion comprend :

Discuter les rapports et prendre les décisions qu'elle juge nécessaires au sujet des résultats enregistrés.

Election d'un conseil d'administration.

Contrôler les actes de gestion de la société mutuelle.

Autres sujets.

2021R01707SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SMVDA RIADH MORANA

CNSS : 400160-35

I.U : 0601802X

S S : Ferme Riadh Morana Chemeche Grombalia 8030

Les actionnaires de la société SMVDA RIADH MORANA sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 21 juin 2021 à partir de 12 heures, au siège sis Ferme Riadh Morana Chemeche Grombalia 8030, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1/ Approbation des états financiers 2018-2019-2020. 2/ Changement de siège social. 3/ Nomination de commissaire aux comptes. 4/ Envisager les conventions conclus avec les tiers. 5/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021R01722SODB3

Convocation

SOCIETE MUTUELLE DE BASE REGIONAL AVICOLE DU CAP BON

"C.A. V.I.C.A.B "

M.F : 39737-S

La Société Mutuelle de Base Régional Avicole du cap Bon «C.A.V.I.C.A.B» informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale ordinaire 2018; 2019 et 2020 prévue pour le lundi 26 juillet 2021 à 9h30 du matin au siège de l'Union Régionale des Agriculteurs et de Pêche de Nabeul pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier des années 2018 ; 2019 et 2020

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes des exercices 2018 ; 2019 et 2020

- Débat et approbation des rapports

- Déchargement de quotient des membres de conseil d'administration

- Mise à jour de la liste des adhérents

- Mise à jour de la liste des adhérents

- Acceptation de nouveaux adhérents

- Abondons des adhérents

- Détermination de prime de présence aux membres du conseil d'administration

- Attribution des résultats

- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022 est 2023

- Election de tiers des membres du conseil d'administration.

Observation : Pour tous ceux qui souhaitent se présenter aux membres du conseil d'administration de déposer une demande au siège de la société avant le 30/6/2021.

Tous les rapports sont à la disposition des adhérents au siège de la société pour l'accès.

2021401536SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mr Habib Ben Lakhdhar Wertatani titulaire de CIN n°00214229 du 30/11/2017 déclare la perte du titre foncier constatif n°01/8482 du titre foncier n°158535 Tunis sis à la rue Mohamed Ben Abdallah n°29 El Ouardia 7 suite à l'attestation de perte délivrée par le poste de police nationale cité Ennour sous le n° 318 datée du 31/5/2021.

2021T00583DIVD2

Clôture de la liquidation de la succession des feux

Ayed Bechir et Joudi Feiza

En vertu de la décision prise par la Présidente du tribunal de première instance de Bizerte en date du 5/4/2021, la liquidatrice Madame Yermani Latifa sise 3 rue d'Alger Bizerte, informe de la conclusion des

travaux de la liquidation de la succession des feux Ayed Bechir et Joudi Feiza sujet de la requête sous n°26215 en date du 26/10/2016, et ce suite à la conclusion d'un contrat de partage l'amiable entre les héritiers, et avoir obtenu quitus sur ses travaux.

2021R01688DIVD2

Appel d'offres

Vente des actifs de la Société Thermal Oasis Hôtel

Sis à Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : I069952X/A/M/000

RC : B0972952008

Par décision du tribunal de première instance de Sousse 1 dans l'affaire n° 5261 du 6/5/2021, le commissaire à l'exécution lance un appel d'offres pour la cession des actifs de ladite société la mise à prix est fixée à 3.115.567,377 DT. Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges - contre 50 dinars non remboursables - et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous. Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le mardi 27 juillet 2021. Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73 292 386 ou 29 567 287.

2021S00632DIVD2

Avis

Les héritiers de "BEN ABID ALI" annoncent que leur titre de propriété de la parcelle de terrain ayant comme surface 138 M2 située à la route d'edayer km 3 Sfax a été disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire « Ben amira Sleh » situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00632DIVD2

Avis

Les héritiers de "Kobbi Mohamed Wajdi" annoncent que leur titre de propriété de la parcelle de terrain ayant comme surface 60.50 m² bâti d'un épicier située à la route de l'Afrane km 7 Sfax a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00633DIVD2

Avis

Monsieur Kchaou Jamel annonce que son titre de propriété de la moitié d'une parcelle de terrain ayant comme surface 20085 m² située à la route de tanyour mil 16 Sfax a disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00634DIVD2

Avis

Abderraouf Damak annonce que sa sœur Fahima possède le tiers d'un lot de terrain situé à Sfax route Taniour Km 6 provenant par l'acte notarié à l'attestation des deux notaire Mohamed Henteti et Abdelaziz Abid le 22/7/1993.

Et il déclare qu'elle a perdu l'acte notarié et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au bureau de notaire Hichem Fourati situé avenue Hédi Chaker sakiet ezzit Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date de la parution de cet avis.

2021X00635DIVD2

Avis

Les héritiers de Moktar Ben Mohamed Trabelsi annoncent qu'ils possèdent une maison de superficie 120 m² sise route Tunis km 3 Markez Gadour Sfax.

Leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00639DIVD2

Avis

Les héritiers de Hammouda Ayedi : Mohamed, Noomen et Naima annoncent qu'ils possèdent le reste d'un terrain sis ouest Bouthadi Sfax contenant 71 Oliviers et que leurs acte de propriété est perdu et qu'ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00643DIVD2

Avis

Mr Mohamed et sa sœur Kawthar Benhmida annoncent qu'ils possèdent des parts indivisibles d'un immeuble sise à la route Manzel Cheker Km 6 Sfax qui leurs revient de l'héritage de leurs grand-père et que leurs acte de propriété est perdu et ils désirent obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00644DIVD2

Avis

Mer Mansour Bezin et Mme Bahija Hmida déclarent avoir perdu leur titre de propriété d'une parcelle de terre 2699.90 m2 située à route Teniour km 11 et ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2021X00649DIVD2

Perte du titre de propriété

M. Abdelhamid Ben Amer Gamoudi, né le 15/7/1945, titulaire du numéro d'identification 04.312.179, annonce les dispositions en Tunisie le 7/3/1997, un travailleur à l'étranger résidant à Meknassi, Sidi Bouzid annonce la perte du titre de propriété numéro 40667 M.A. généré par la redevance immobilière 96452 Sidi Bouzid et un certificat de perte numéro 106 du Centre National de Sécurité de Meknassi le 31/5/2021.

2021X00653DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Les Héritiers de Mohamad Ben Ali Kharrat annonçent que leur titre d'un terrain de 1200 m2 contenant une construction bornée Nord huilerie Kamoun Est huilerie Rachid Triki et Habiba Ben Salah, Sud Entrée Ouest Entrée situé à Route Tunis km7 Sfax provenant par Héritage de leur père a disparu et veulent extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire Walid Masmoudi à rue Slim Charfi prés de la mosquée Sidi Belhssan Sfax médina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00654DIVD2

Perte de contrat de propriété

Je soussigné Mohamed Ben Balgacem Jmal CIN : 01034172, résident à Hencha Sfax.

J'ai perdu mon contrat de propriété acte notarié rédigé par le notaire Chroudi Nassim le 8/5/2018 enregistré à El Hencha le 13/7/2018 reçu n°17878 1 opposition la période de celui qui n'est d'accord de cette annonce et durant 30 jours à partir de cette datte devant maître Chroudi Nassim Place 2 Mars Djebeniana.

2021X00662DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Hatem Ben Rachid Ben Mohamed Bouhamed avise le public qu'il possède la totalité d'un appartement sa construction non achevée à extraire du titre foncier n°52818 Sfax sise sud ouest Sfax entre route mejri mharza et chemin de fer liant Sfax et Gafsa au bord et à l'angle de deux rues suivant un contrat de donation daté le 23 janvier 2003 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi n°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2021X00663DIVD2

Avis

La Dame Rachida Issa et autres, ont déposé par leur avocat Mtr Dhakkar Chekib au tribunal immobilier de Nabeul la demande de mise à jour n° 57906 ayant pour objectif l'Inscription d'une vente sur le titre foncier n° 9054 Tunis s2.

Il ressort de l'enquête sur les lieux et les auditions recueillies, qu'un acte de vente a été conclu entre l'Etat et le conseil régional du gouvernorat de Nabeul ayant pour objet un terrain-de superficie de 1 hectare 95 ares et 84 centiares relevant du titre foncier 9054 Tunis S2.

Attendu que, le contrat susmentionné n'a pas été délivré cause de perte, et pour but de contourner ce défaut et en application de l'art 17 de la loi n°34 du 10/4/2001, la cour a ordonné les requérants d'effectuer une publicité complémentaire qui doit être insérée au JORT et dans deux journaux dont l'un publié en Arabe qui pourrait remplacer le dit contrat.

Cet avis, donne ouverture du jour de sa parution et jusqu'à l'écoulement de deux mois, du délai pour toute personne intéressée pour déposer au greffier du tribunal immobilier de Nabeul son intervention ou son opposition à ladite demande de mise à jour.

2021401478DIVD2